



AGENZIA ITALIANA
PER LA COOPERAZIONE
ALLO SVILUPPO

| 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES | | |
|-----------------------------------|---|----------------------------------|
| Nom et initiales du promoteur | Nexus Solidarité Internationale Emilia-Romagna | |
| Décret d'inscription sur la liste | 2016/337/00236/2 | |
| Nom et initiales des Partenaires | Mouvement Afrique 70 | OSC/ONG |
| | Vicini d'Istanti | Association de promotion sociale |
| | USTN - Union des Syndicats des Travailleurs | Syndicat |
| | LTHP - Organisation de Lutte contre le Trafic Humain et la Prostitution | ONG |
| | C.C.E.N - Collectif des Communautés Étrangères de la CEDEAO et Pays Frères au Niger | Association à but non lucratif |
| Titre de l'initiative | Re.Mi. Réseaux pour une migration sûre : société civile, droits, services, travail | |
| Région(s) de mise en œuvre | Niamey, Niger | |
| Lieu de réalisation | Niamey, Niger | |

| DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'INITIATIVE |
|--|
| <p>Le projet Re.Mi., d'une durée de trois ans, a pour objectif général de réduire les risques de migration précaire et de renforcer la protection des droits humains, sociaux et économiques des migrants et des migrants de retour au Niger. Au cours des 15 dernières années, le pays s'est imposé comme un territoire de départ (des Nigériens), de résidence pour les communautés diasporiques ouest-africaines, de transit plus ou moins prolongé des migrants subsahariens vers l'Afrique du Nord et/ou l'Europe, mais aussi de refuge et de retour forcé en raison des conflits, des rejets/expulsions et des conditions d'insécurité dans les pays voisins (Mali, Nigeria, Burkina Faso, Algérie, Libye). Le cadre articulé de la présence des migrants au Niger, cible du projet, peut désormais être ramené à quatre ensembles :</p> <ul style="list-style-type: none">-les communautés de la diaspora à long terme et les travailleurs migrants de la région de la Cedeao-Personnes déplacées et réfugiés en raison de conflits djihadistes-migrants en transit vers les frontières nord-africaines |

-migrants rentrant, même de force, en raison des conditions de refoulement/insécurité en Algérie et en Libye. Malgré l'engagement du gouvernement et des agences onusiennes dans la lutte contre la traite des êtres humains, dans l'assistance aux personnes déplacées fuyant les conflits (HCR, avec plus de 500 000 personnes prises en charge) et aux migrants en difficulté sur le chemin de la migration (OIM, avec plus de 40 000 retours volontaires assistés réalisés entre 2016 et 2020), le contexte du Niger se caractérise par la présence de nombreux migrants en condition de grande vulnérabilité et/ou en risque de (ré)-insertion dans les filières de migration irrégulière. Parmi la population migrante, les conditions des migrants en transit insérés dans les circuits de la migration irrégulière, des migrants forcés/refoulés/retournés d'Algérie et de Libye et des migrants travailleurs/résidents, des femmes migrantes (52% des migrants, données UNDESA), des migrants affectés par la pandémie de Covid 19 ou par des catastrophes naturelles telles que l'inondation de septembre 2020, qui a mis à rude épreuve les communautés d'agriculteurs urbains de la ville de Niamey, sont particulièrement critiques.

Le projet vise donc à contribuer à éradiquer les causes de la migration irrégulière et précaire en agissant à plusieurs niveaux :

a) Renforcer les synergies et les capacités des acteurs de la société civile travaillant dans le domaine de la migration - diasporas, syndicats et autres OSC - par le biais du renforcement des capacités en matière de planification de la migration sûre, de droits, d'assistance, d'orientation et de prise en charge des personnes migrantes, avec une attention particulière pour les femmes. L'intervention vise à créer une plateforme multi-acteurs pour la promotion conjointe des interventions ;

(b) Faciliter les espaces de dialogue social entre les acteurs publics et privés de la migration pour la révision des normes et la promotion d'une approche accueillante de la migration sûre, ordonnée et responsable, comme le prévoient les documents de la politique migratoire nationale ;

(c) Créer des "espaces" et des "services" pour les migrants en danger ou déjà en situation de vulnérabilité. L'intervention vise à créer un réseau de services gérés en collaboration avec les syndicats, les diasporas et d'autres OSC - partenaires ou parties prenantes - impliqués dans le projet. Le projet offrira des services de premier niveau - assistance médicale et psychologique de base, avec une attention particulière aux femmes migrantes victimes d'abus et de violence ; orientation vers la mobilité régulière, placement professionnel, services d'enregistrement - et des services de deuxième niveau - formation professionnelle et démarrage d'activités génératrices de revenus - dans le but de réduire la condition de vulnérabilité et la propension à la migration précaire et de promouvoir des processus durables de réintégration socio-économique ;

d) Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer, favorisant une meilleure prise de conscience des dangers de la migration précaire dans l'opinion publique et chez les migrants.

Le projet se base sur un partenariat composé du syndicat USTN et de l'association de la diaspora CEDEAO - dédiée à l'assistance générale des travailleurs migrants -, de l'ONG LTHP - engagée dans la lutte contre la traite -, de l'ONG Africa 70 et de l'association de promotion sociale Vicini D'Istanti engagée dans la promotion d'activités génératrices de revenus dans les domaines de l'agriculture et de la microentreprise. L'intervention impliquera également comme parties prenantes les institutions (Ministère de l'Intérieur, des Affaires étrangères, du Travail et de la Formation professionnelle, Commission nationale des droits de l'homme, Ville de Niamey) et d'autres acteurs opérant à différents titres dans le domaine de la migration au niveau national (Allarm Phone Sahara, Alternative Espace Citoyen, Pastorale des Migrants du Diocèse de Niamey, Association des Journalistes sur les Migrations et les Questions Sociales, Associations de Juristes) et internationales (Réseau Syndicale Migrations de la Méditerranée et sub-sahariennes, CSI, CGIL).

IDENTIFICATION DES BESOINS ET ANALYSE DES PROBLÈMES

La proposition de projet se base sur une étude approfondie du phénomène migratoire qui a soigneusement défini les domaines d'intervention et le type de bénéficiaires, réalisée en collaboration avec l'Université l'Orientale de Naples et la Consulta giuridica dell'immigrazione de la CGIL et qui a impliqué activement tous les partenaires du projet et d'autres acteurs publics et privés, publiée par Editrice Socialmente (Il Niger e le nuove frontiere dell'Europa. Une recherche sur la migration et le travail en Afrique sub-saharienne, (Amato, Iocchi, 2020) et Il Niger e la sfida delle migrazioni internazionali. Une recherche de terrain sur la mobilité humaine, les syndicats et la société civile (Amato, De Blasis, Pitzalis, 2020, ed.)).

L'identification des besoins découle également de l'activité de coopération du promoteur au Niger (depuis

2018), qui s'inscrit dans un cadre régional d'interventions. Outre l'analyse des données bibliographiques disponibles, l'équipe de recherche a effectué des missions sur le terrain, en menant des entretiens qualitatifs avec des interlocuteurs privilégiés, visant à analyser le contexte, les flux et les routes migratoires, les types d'intervention et les besoins des différents acteurs. Parmi les interlocuteurs impliqués dans l'analyse, on trouve des membres de :

- Les agences des Nations Unies opérant dans le pays avec des visites aux centres de transit de l'OIM à Niamey et Agadez, aux installations pour demandeurs d'asile incluses dans le programme ETM -UNHCR ;
- les diasporas du Nigeria, du Togo, du Mali, du Bénin avec des visites de leurs structures
- les syndicats, y compris ceux formés par des migrants
- la société civile et les ONG : outre les partenaires du projet et les parties prenantes, Pastorale Migrante et COOPI
- associations de passeurs à Agadez

Les entretiens individuels et collectifs menés avec les migrants des quatre groupes susmentionnés, les visites aux frontières du Bénin et du Burkina Faso, ainsi que 200 questionnaires administrés directement par le partenaire USTN pour identifier les besoins particuliers en matière de mobilité, d'assistance sociale et juridique, de travail décent et d'accès aux services locaux ont été essentiels à l'identification des besoins. En particulier, les conditions des femmes migrantes ont été étudiées afin de comprendre le phénomène de la traite et du travail des femmes.

Analyse des problèmes

Le Niger est un pays confronté à d'immenses défis en matière de développement : alors qu'il connaît la plus forte croissance démographique au monde, il se classe au dernier rang en termes d'indice de développement humain (2020). De larges pans de la population vivent dans une extrême pauvreté en raison de crises alimentaires récurrentes, du manque d'opportunités d'emploi et de l'absence de services de base adéquats. À cela s'ajoute, dans un État faible, l'aggravation du terrorisme et de l'extrémisme violent - qui a entraîné plus de 577 000 personnes déplacées, y compris à l'intérieur du pays -, l'insécurité le long des routes migratoires internes du pays et les migrations de retour forcées depuis la Libye et l'Algérie (plus de 25 000 par an entre 2016 et 2019) qui alimentent le vivier de migrants vulnérables et/ou le risque de migration irrégulière. Les questions sur lesquelles porte l'intervention concernent :

- **Violence et insécurité le long des routes migratoires.** La migration de transit au Niger constitue un phénomène à haut risque pour la vie et la sécurité psycho-physique des migrants : au cours de la période triennale 2017-2019, 794 personnes ont été enregistrées mortes ou disparues lors du transit au Niger. Le travail de recherche a révélé des épisodes généralisés de violence, d'abus et de violations des droits de l'homme tout au long des étapes de la route migratoire : 70% des migrants interrogés entre Niamey, Agadez, Zinder et Tillabéri ont déclaré avoir subi une forme de violation des droits. La condition généralisée de vulnérabilité et la présence de risques élevés pour les migrants transitant par le Niger sont également évidentes dans le nombre élevé de retours volontaires assistés effectués par l'OIM : plus de 43 000 entre 2015 et 2019.

- **Le manque d'efficacité ou l'absence de formes d'assistance.** En particulier, nous identifions les catégories suivantes de migrants pour lesquelles l'analyse a révélé une présence faible ou nulle des services d'assistance :

A) Refusé au Niger en provenance d'Algérie et de retour de Libye. La seule forme d'assistance disponible au Niger pour les migrants subsahariens victimes d'expulsions depuis l'Algérie est l'inclusion dans le programme d'aide au retour volontaire de l'OIM : comme le rapporte la déclaration de fin de mission 2018 du Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des migrants, " aucune autre alternative réelle n'est prévue pour ceux qui ne souhaitent pas s'engager, y compris ceux qui sont dans des situations vulnérables et qui ont été victimes de multiples violations des droits de l'homme ". Une partie importante des refoulés se déverse dans les ghettos de la ville d'Agadez ou dans les quartiers les plus pauvres de Niamey (notamment dans le quartier Pays Bas), vivant dans des conditions de marginalisation et de vulnérabilité à l'exploitation, en attendant de retrouver les moyens et la force de retenter le départ. Les rares services d'assistance sont offerts par la société civile, mais ils ne disposent pas de moyens et de ressources suffisants pour répondre à la grande demande d'aide dans la capitale. Le manque d'assistance touche également les ressortissants nigériens rejetés au Niger, pour lesquels il n'existe pas de programmes de réintégration adéquats. Sans alternatives concrètes, ces migrants risquent fort de rester dans les circuits de migration irrégulière.

B) Migrants résidents/travailleurs, 52% de femmes. L'analyse effectuée a révélé des niveaux élevés d'exploitation du travail, en particulier des femmes : la condition des jeunes femmes nigérianes insérées dans les circuits de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, et celles du Togo et du Bénin employées dans l'assistance domestique et dans les bars de la capitale, où règnent des conditions de soumission et de violence de la part des employeurs et des clients, s'est avérée très critique. Tout aussi critique est la situation des agriculteurs burkinabés suite à l'inondation de 2020 qui a détruit des parcelles de terre le long du fleuve Niger, et celle des employés du secteur de la construction, victimes de fréquents accidents du travail. L'étude a également relevé d'autres difficultés transversales : 83% des migrants résidents interrogés n'ont pas de carte de séjour alors qu'ils résident dans le pays depuis plus de 3 mois ; 95% des personnes employées le sont dans l'économie informelle ; 60% sont en situation de détresse de logement : 35% ne peuvent accéder aux soins médicaux.

B) Migrants résidents/travailleurs, 52% de femmes. L'analyse effectuée a révélé des niveaux élevés d'exploitation du travail, en particulier des femmes : la condition des jeunes femmes nigérianes insérées dans les circuits de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, et celles du Togo et du Bénin employées dans l'assistance domestique et dans les bars de la capitale, où règnent des conditions de soumission et de violence de la part des employeurs et des clients, s'est avérée très critique. Tout aussi critique est la situation des agriculteurs burkinabés suite à l'inondation de 2020 qui a détruit des parcelles de terre le long du fleuve Niger, et celle des employés du secteur de la construction, victimes de fréquents accidents du travail. L'étude a également relevé d'autres difficultés transversales : 83% des migrants résidents interrogés n'ont pas de carte de séjour alors qu'ils résident dans le pays depuis plus de 3 mois ; 95% des personnes employées le sont dans l'économie informelle ; 60% sont en situation de détresse de logement : 35% ne peuvent accéder aux soins médicaux.

-Un cadre législatif faible pour la promotion d'une migration sûre. Le cadre législatif du Niger, tel que mentionné à plusieurs reprises dans la Politique nationale de migration 2020-2035, ne peut être considéré comme adéquat dans la poursuite d'une migration sûre, ordonnée et régulière. Si la loi n° 2015-36 vise à lutter contre le trafic de migrants, sa mise en œuvre a eu des répercussions importantes sur la sécurité des personnes. Selon le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des migrants, sa mise en œuvre "a conduit à la criminalisation de la migration et a poussé les migrants à se cacher, les rendant ainsi plus vulnérables aux abus et aux violations des droits de l'homme", générant le développement de routes plus informelles et peu sûres. Des lacunes plus générales dans le cadre législatif peuvent également être trouvées dans les données relatives à l'indicateur 10.7.2 de l'OSS qui mesure l'état des politiques migratoires nationales pour lequel le Niger "répond faiblement" dans 4 des 6 dimensions considérées : "DOMAINE 1. droits des migrants - égalité de rémunération pour un travail égal ; DOMAINE 2. Bien-être socio-économique" -Aligner, par le biais d'évaluations périodiques, les politiques de migration de main-d'œuvre sur les besoins réels et prévus du marché du travail ; "DOMAINE 5. Les dimensions de mobilité des crises - Une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes et une planification d'urgence pour les populations déplacées.

-Faible efficacité et capacité d'intervention des OSC travaillant dans le domaine de la migration et en particulier des diasporas. Malgré la grande importance sociale des diasporas et leur connaissance approfondie des problèmes de leurs communautés (plus de 50% des migrants interrogés font partie d'une communauté diasporique organisée), l'analyse a révélé une faible capacité d'orientation, de prise en charge et d'assistance concrète de leur part. Face à l'augmentation du nombre de demandes d'aide de la part de leurs concitoyens, les diasporas, bien que certaines d'entre elles disposent de leurs propres bureaux (par exemple la communauté togolaise), manquent de moyens - personnel, espaces physiques - et de compétences spécifiques pour aider les migrants à risque ou vulnérables.

-La persistance de conditions propices aux migrations dangereuses et leur récurrence. L'une des principales causes de la migration irrégulière et dangereuse depuis ou à travers le Niger est le manque persistant d'opportunités d'emploi pour améliorer le bien-être social et économique. Bien que de nombreux migrants à risque/vulnérables aient recours au RVA, cette dernière ne semble pas être en mesure, à elle seule, de garantir une réintégration socio-économique durable et d'empêcher la reprise des voies de la migration irrégulière : de nombreux migrants interrogés au Niger, bien qu'ayant bénéficié du programme dans le passé, ont repris les voies de la migration irrégulière après peu de temps.

BESOINS IDENTIFIES

L'analyse, basée en grande partie sur des sources directes et des données primaires collectées sur le terrain, a permis d'identifier les besoins suivants afin de promouvoir une migration sûre et de réduire les risques de

migration irrégulière et précaire au Niger

L'analyse a permis d'identifier les besoins suivants afin de promouvoir une migration sûre et de réduire les risques de migration irrégulière et dangereuse au Niger :

1 Nécessité de structurer des services de prise en charge, d'orientation et de référence dans la ville de Niamey pour les migrants en transit/retour forcé et les migrants vulnérables qui ne sont pas atteints par le système d'aide des Nations Unies (HCR/IMO) ou d'autres formes de soutien approprié :

-Pour les migrants de retour forcé d'Algérie (environ 20 000 par an entre 2017 et 2020 selon l'OIM) et les migrants de retour de Libye, le besoin d'une première assistance médicale, psychosociale et juridique (y compris des conseils pour une éventuelle demande de protection internationale ou de retour volontaire assisté) est identifié en particulier, ce qui réduirait la condition d'extrême souffrance et de vulnérabilité. Sur la base des informations recueillies sur le terrain, bien qu'il soit compliqué de fournir une estimation précise, il est possible de supposer, entre 2017 et 2020, environ 5000 migrants par an de retour forcé d'Algérie/Libye dans la seule capitale Niamey (à titre d'exemple, en 2019, le centre d'assistance de la Pastorale des migrants à Niamey -seul service disponible et exclusivement adressé aux migrants de retour forcé d'Algérie et de Libye qui fournit une assistance médicale de base et des kits de survie- a enregistré plus de 1300 accès).

-Pour les migrants résidents/travailleurs, avec une référence particulière aux migrants risquant d'être (ré)-insérés dans les circuits de migration irrégulière (y compris les migrants en transit prolongé et/ou ayant des expériences antérieures de migration précaire/irrégulière/à risque) et les femmes migrantes, les besoins transversaux suivants sont identifiés Soutien dans la recherche et l'obtention d'un emploi (pour 85% des migrants contactés par le biais des questionnaires), obtention de permis de séjour (83%) et d'autorisations de travail (81%), protection juridique en cas d'abus et de violation des droits (80%), soutien dans la recherche d'un logement (75%), accès aux soins de santé (70%), éducation pour leurs enfants (69%) et services administratifs par le biais d'un interprète (32%). En ce qui concerne les femmes migrantes, il est nécessaire d'initier des parcours d'émersion et d'opposer la traite et la prostitution, y compris la prostitution non déclarée sur le lieu de travail, en accompagnant, prévenant et prenant en charge notamment la santé psychophysique, sexuelle et reproductive des femmes appartenant principalement aux communautés nigériane, togolaise et béninoise. En raison de l'inondation qui a frappé le Niger en septembre 2020, la communauté burkinabè, traditionnellement engagée dans la culture de parcelles de terre le long du fleuve Niger, est dans un état d'urgence pour réhabiliter les terres et relancer la production.

2 Nécessité pour tous les migrants d'entamer des parcours visant à réduire les causes profondes de la migration irrégulière et précaire, à promouvoir l'acquisition de connaissances et de compétences en vue d'une réintégration socio-économique durable à long terme et à créer des conditions propices à un travail décent. Le taux élevé de récurrence des expériences migratoires dangereuses et irrégulières parmi la population expulsée d'Algérie (y compris les migrants bénéficiant du programme RVA de l'OIM) atteste de la nécessité de combiner les services de premiers secours avec des parcours de réintégration socio-économique durables et à long terme afin de réduire la poussée vers la migration irrégulière et dangereuse.

3 Nécessité de renforcer la politique migratoire et le cadre législatif en vue d'une migration sûre. Bien que des progrès aient été réalisés dans l'élaboration d'une nouvelle politique migratoire (2020-2025), le plan d'action quinquennal rédigé en septembre 2020 manque de soutien financier et risque de rester sur le papier. En outre, il reste nécessaire de renforcer la politique migratoire et le cadre législatif sur plusieurs aspects :

En 2019, le CAT a recommandé au Niger : a) de veiller à ce que toutes les allégations d'actes de violence à l'encontre de migrants et de demandeurs d'asile fassent l'objet d'une enquête, et que les responsables soient poursuivis et sanctionnés ; b) de prendre les mesures nécessaires pour garantir des conditions d'accueil sûres et dignes aux demandeurs d'asile et aux migrants en situation irrégulière ; et c) de formuler des directives claires et des programmes de formation connexes sur l'identification des demandeurs d'asile et des migrants ayant besoin d'une protection internationale.

En octobre 2018, le rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants a encouragé le Niger à modifier sa loi sur le trafic de migrants et à la mettre en conformité avec les normes et standards internationaux en matière de droits de l'homme, ainsi qu'avec le principe de liberté de circulation de la Cédéao. Le Rapporteur spécial a également exhorté le Niger à adopter une stratégie nationale globale de gestion des migrations qui tienne compte des enfants et des femmes et respecte pleinement les droits de l'homme des migrants.

Indications partiellement reprises dans la politique nationale de migration 2020-2025, qui manque toutefois d'une stratégie et de mesures de mise en œuvre concrètes.

4 Nécessité de renforcer les synergies, les compétences et les capacités des acteurs travaillant dans le

domaine de la migration sûre.

Ce besoin concerne à la fois les institutions/décideurs politiques en ce qui concerne la planification et la mise en œuvre des politiques migratoires, et les associations de la diaspora, les syndicats et autres OSC en ce qui concerne l'assistance, l'identification et la prise en charge des migrants en situation de risque, d'exploitation ou de vulnérabilité. Une attention particulière devrait être accordée au renforcement de l'expertise en matière de genre de tous les acteurs, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'exploitation du travail, la prostitution et la traite. En ce qui concerne les associations de la diaspora, il est nécessaire de renforcer les capacités pour guider leurs membres sur la mobilité sûre et l'accès aux services, y compris les premiers secours, pour identifier les personnes vulnérables et/ou celles qui risquent de migrer de manière irrégulière, et pour interagir avec d'autres acteurs travaillant dans le domaine de la migration. En ce qui concerne les syndicats, il est nécessaire de renforcer les capacités de lutte contre l'exploitation du travail, de défense des droits des travailleurs migrants et d'orientation vers les services du territoire. De manière générale, il est nécessaire de renforcer les interactions et l'échange d'informations entre les différentes réalités de la société civile.

LOGIQUE ET STRATÉGIE D'INTERVENTION

L'objectif général de l'intervention est de Réduire les risques de migration précaire et de renforcer la protection des droits humains, sociaux et économiques des migrants et des migrants de retour au Niger. L'intervention répond à l'OSS 10. 7 et s'inscrit dans la stratégie plus large d'intervention de la coopération italienne dans la zone ouest-africaine, en cohérence avec les priorités de développement identifiées par les pays du G5 Sahel et en particulier en ce qui concerne le renforcement de la capacité de gestion des flux migratoires, la lutte contre les causes profondes de la migration précaire et irrégulière et la traite des êtres humains, l'engagement à créer des opportunités de travail décent pour les jeunes et les femmes, ainsi qu'à ralentir la poussée migratoire, la protection des droits des populations migrantes à risque ou déjà en situation de vulnérabilité et le soutien aux groupes de population les plus vulnérables, y compris les plus touchés par la pandémie de Covid-19. Cette intervention s'inscrit également dans la stratégie d'intervention de l'UE dans la région du Sahel, le Niger étant un pays clé pour l'UE en termes de sécurité et de migration et le principal bénéficiaire du Fonds fiduciaire pour l'Afrique. L'UE entretient un partenariat solide avec le gouvernement du Niger, qui vise à assurer un développement à long terme grâce à une approche globale et intégrée axée sur 3 domaines prioritaires : 1.soutenir une économie résiliente, de nouvelles opportunités économiques, la création d'emplois, le développement du secteur privé et une croissance inclusive ; 2.renforcer les capacités de l'État en matière de bonne gouvernance et de développement du capital humain au Niger et assurer la résilience et la sécurité ; 3.coopérer avec le Niger pour accélérer les efforts de gestion des flux migratoires. Au niveau national, l'intervention s'inscrit dans le cadre du Plan de développement économique et social 2017-2021 et de la Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI Niger 2035), qui accordent une grande importance à la migration en insistant sur la mobilisation de la diaspora pour contribuer au développement du pays et soulignent la nécessité d'investir dans la formation professionnelle et la création d'opportunités pour les jeunes dans le but de réduire la propension à la migration irrégulière et à la pauvreté, et de lutter contre la traite des êtres humains et la migration précaire des mineurs et des femmes (notamment du département de Kantché vers l'Algérie) L'intervention s'inscrit également dans la stratégie du Gouvernement du Niger contenue dans la Politique Nationale de Migration 2020-2035 et dans le Plan d'Action quinquennal y afférent, avec ses objectifs généraux (" Contribuer au bien-être de la population, notamment des migrants, de leurs familles et des communautés d'accueil ") et spécifiques (" Assurer une bonne gouvernance des questions migratoires "), avec les principes qui inspirent son cadre - (i) bonne gouvernance, (ii) droits de l'homme et genre, (iii) anticipation et proactivité, (iv) solidarité et (v) durabilité. L'intervention contribue à sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les axes stratégiques prioritaires suivants du document

axe stratégique gestion des migrations - sous-programme amélioration du cadre juridique, sous-programme renforcement des capacités opérationnelles, sous-programme migration interne et circulaire en assurant le renforcement des capacités techniques et opérationnelles, y compris celles de la société civile et en particulier des associations de la diaspora ;

axe stratégique opportunités économiques - sous-programme croissance des secteurs économiques, sous-programme promotion des entreprises en offrant des alternatives économiques à la migration, notamment

par la création d'emplois décents pour les jeunes et les femmes ; Opportunités économiques - sous-programme pour la croissance des secteurs économiques, sous-programme pour la promotion des entreprises en offrant des alternatives économiques à la migration, notamment par la création d'emplois décents pour les jeunes et les femmes ; axe stratégique pour la protection des migrants - sous-programme pour le renforcement du cadre juridique, la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants par la sensibilisation, l'assistance aux victimes.

4.2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE

4.2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1

Renforcer les services d'assistance/protection et activer les processus de prévention, d'inclusion et de réintégration des migrants à risque de migration précaire ou déjà en situation de vulnérabilité dans la ville de Niamey, à travers le dialogue social.

RÉSULTAT 1

Les synergies, les compétences et les capacités des acteurs de la société civile travaillant dans le domaine de la migration sûre sont renforcées et des services d'assistance de base pour les migrants en danger ou déjà en situation de vulnérabilité sont créés.
Bénéficiaires : 4356

RÉSULTAT 2

Des opportunités d'inclusion socio-économique et de réintégration des migrants à risque ou déjà en situation de vulnérabilité sont créées, par la formation professionnelle et le soutien au démarrage d'activités génératrices de revenu.
Bénéficiaires : 658

RÉSULTAT 3

Les causes et les conséquences des migrations dangereuses sont discutées et traitées par les parties prenantes dans le cadre du dialogue social aux niveaux national et international, en vue de promouvoir des migrations sûres et de sensibiliser davantage le public et les migrants à cette question.
Bénéficiaires : 1330

ACTIVITÉS

Résultat 1 Les synergies, les compétences et les capacités des acteurs travaillant dans le domaine de la migration sûre sont renforcées et des services d'assistance de base pour les migrants à risque ou déjà en situation de vulnérabilité sont créés

RÉSULTAT 1 ACTIVITÉ 1 DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Formation des OSC dans les domaines de la mobilité, des droits et du dialogue social, de la migration et du psychosocial, de migration et genre.

Le renforcement des organisations de la société civile est considéré comme un moyen essentiel de la stratégie plus large visant à poursuivre une migration sûre et à réduire les risques de migration, en particulier la migration irrégulière, conformément à l'approche de la politique nationale de migration 2020-2025. L'activité vise à renforcer les connaissances, les compétences et les capacités des acteurs de la société civile travaillant dans le domaine de la migration sûre à différents niveaux.

L'activité permettra d'accroître la capacité des OSC à négocier avec le gouvernement du Niger et à contribuer à la définition de politiques migratoires appropriées à la poursuite d'une migration sûre et respectant pleinement les droits des personnes migrantes, ainsi que d'augmenter leurs capacités opérationnelles dans leurs domaines d'intervention respectifs. Afin de renforcer les synergies entre les différents acteurs de la société civile qui seront impliqués dans les formations - et plus généralement des acteurs travaillant dans le domaine de la migration - et de créer un espace de travail et d'échange commun, il est prévu la mise en place d'une Plateforme Nationale pour une Migration Sûre au Niger (voir activité 1.2) qui sera chargée de collecter et d'échanger des informations, d'élaborer des propositions et des actions pour contribuer à la réduction des risques migratoires et renforcer le rôle de la société civile dans la gestion des migrations.

L'activité de renforcement des capacités s'adresse aux partenaires du projet et à d'autres acteurs de la migration en tant que parties prenantes du projet, tels que d'autres syndicats et d'autres OSC engagées dans la première et la seconde assistance aux migrants à risque/vulnérables (en particulier le Service Pastoral des Migrants du Diocèse de Niamey qui gère un centre de première assistance) et/ou dans des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation (Alternatives Espaces Citoyenn, Alarm Phone Sahara, Associations de Journalistes pour la Migration, Association Droits sans Frontières, Observatoire Migrants en Détresse).

Un total de 9 journées sont prévues qui impliqueront 100 bénéficiaires au total, renforçant leurs compétences dans le domaine :

- 1) migration et droits : migration sûre, droits à la mobilité, conventions internationales, protocoles de la Cedeao et législation nationale du Niger, mesures et stratégies contre la traite des êtres humains et l'exploitation du travail ;
- 2) migration et psycho-social : prévention et réduction des risques, méthodologies et outils pour l'identification, l'assistance, l'orientation et la prise en charge des migrants à risque ou déjà en situation de vulnérabilité ;
- 3) migration et genre : éducation sexuelle et santé reproductive, émergence de la prostitution submergée, contraste de la prostitution, exploitation sexuelle, violence basée sur le genre sur le lieu de travail et dans les parcours migratoires.

Les modules de formation auront un caractère théorique. Les réunions se dérouleront selon une méthodologie didactique active d'apprentissage participatif. L'activité sera supervisée par le GTT 1 (Groupe de travail thématique - voir gouvernance du projet) qui profitera de l'expertise d'autres parties prenantes italiennes et internationales du projet telles que la CGIL, ISPI, le réseau EuroMed Rights, pour la définir en détail en termes de contenu et de méthodologies, pour sélectionner les experts/formateurs et pour valider les programmes et le matériel de renforcement des capacités ainsi que pour surveiller et évaluer l'impact de l'activité. Dans le cas où l'urgence COVID-19 ne permet pas de réunions en face à face, les procédures établies s'appliqueront.

Outputs :

- N. 20 représentants nationaux/régionaux/membres d'associations de la diaspora formés/mis à niveau
- N. 40 dirigeants/représentants syndicaux formés/formés
- N. 40 représentants/travailleurs d'organisations de la société civile/ONG formés/mis à jour
- N. 1 "Plateforme nationale pour une migration sûre au Niger" composée des OSC sur la migration.

RÉSULTAT 1
ACTIVITÉ 2 DESCRIPTION
DÉTAILLÉE

Élaboration et dissémination d'un plan d'action stratégique de la Plateforme Nationale pour la Migration Sûre au Niger

La plateforme sera le lieu de rencontre des acteurs travaillant sur la migration au Niger et assurera le suivi, la collecte et l'échange de données et d'informations, la production de rapports, de propositions et le dialogue social sur la migration sûre. Il sera composé de 10 membres (représentants des syndicats, des OSC/ONG, de la diaspora, des universités).

La Plateforme nationale pour une migration sûre mènera ses activités de manière plus intensive au cours de la première année d'activité, mais elle se poursuivra pendant toute la durée du projet. En effet, le mécanisme renforce les formes de coordination déjà en place entre les OSC qui s'occupent de migration et, par conséquent, sa durabilité se projette au-delà de la durée du projet. Il s'agira d'un espace d'analyse, de partage et de maturation des intuitions, des objectifs communs entre les différentes réalités impliquées dans la migration, désireux de systématiser les compétences, les expériences, les données, les analyses, les outils méthodologiques.

Il est prévu de réaliser une étude sur la dynamique des migrations au Niger afin d'affecter l'ajustement/la mise en œuvre des politiques migratoires du Niger et l'évolution des conditions de vie et de travail de la population migrante dans la ville de Niamey ; de renforcer la capacité des OSC elles-mêmes à planifier des interventions de soutien, d'information et de sensibilisation. L'étude approfondira les facteurs de risque et de vulnérabilité de la population migrante dans la ville de Niamey (en cartographiant leur présence comme demandé par de nombreuses parties prenantes durant la phase de consultation), et permettra de mieux comprendre l'intensité et la nature des besoins de la population migrante à risque / en condition de vulnérabilité en fonction également des changements causés par la pandémie de Covid-19 et des changements dans les récentes politiques migratoires et/ou les crises humanitaires dans les pays voisins et au Niger même. Une méthodologie mixte qualitative/quantitative sera utilisée, basée sur l'administration et le traitement de questionnaires, d'entretiens qualitatifs approfondis et de discussions de groupe, typiques de la pratique ethnographique. L'étude sera réalisée par un expert/groupe d'experts en recherche sur les migrations sur la base des TdRs définis par le WGT1 afin d'éviter les doublons avec d'autres activités de recherche en cours et de créer des synergies profitables pour la production de données originales qui sont également fonctionnelles pour la planification des interventions futures.

Les résultats de l'étude contribueront à la définition d'un plan d'action de la Plateforme pour une migration sûre au Niger.

Le Plan d'Action sera le résultat du dialogue entre les acteurs qui adhèrent à la Plateforme et contiendra des indications et des stratégies pour renforcer le rôle de la société civile nigérienne dans la gestion de la migration, l'élaboration des politiques, et l'assistance directe, l'orientation et le soutien à la population migrante en situation de risque/vulnérabilité, ainsi que des indications spécifiques pour soutenir la mise en œuvre de la Politique Nationale de Migration 2020-2025 particulièrement en ce qui concerne le rôle attribué aux OSC dans la section du Document "1.2. / 1.2.7 Société Civile" :

- Veiller au respect des droits de l'homme et des engagements internationaux et régionaux en matière de libre circulation des personnes et des biens dans l'esprit des textes de la CEDEAO ;

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'information, l'assistance et l'orientation des migrants, au développement des réseaux de communication et à leur renforcement, notamment dans les zones de transit ; - Promouvoir une culture de la paix et de la coexistence entre les communautés ; - Faciliter l'intégration sociale et professionnelle des migrants à risque et vulnérables, y compris l'accès aux services sociaux et aux ressources (terre) ; - Contribuer à la lutte contre l'exploitation, la violence et les abus à l'égard des femmes migrantes ; et - Stimuler les diasporas à mettre en œuvre des projets socio-économiques, en encourageant les investissements et le transfert de compétences vers le pays d'origine et la valorisation des compétences apprises/acquises par les migrants de retour. <p>Le plan d'action sera présenté dans le cadre d'un festival de la migration organisé dans la ville de Niamey dans le but de promouvoir le dialogue, la solidarité et la coexistence pacifique, de représenter la diversité, les nuances et l'expérience subjective au sein de la migration en donnant la parole aux communautés de migrants (nigériens et non nigériens) à travers des moments de contes, de lectures, de projections et de performances artistiques qui promouvront une vision positive de la migration et en même temps raconteront les risques, les difficultés et les défis. Le festival sera également l'occasion de présenter et de faire connaître le travail de la plateforme, de mettre en lumière le rôle et le travail de la société civile et de promouvoir les services qui seront créés par le projet (A1.3). Dans le cas où l'urgence COVID-19 ne permet pas de réunions en face à face, les procédures établies s'appliqueront.</p> <p>Outputs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -N. 1 étude réalisée sur les facteurs de risque de la migration, avec un focus sur la condition des migrants à risque ou déjà en situation de vulnérabilité dans la ville de Niamey. -N 1 Plan d'action stratégique de la société civile sur la migration sûre et la protection des droits des migrants, produit et partagé. -N 1 Festival des migrations réalisé avec au moins 250 participants |
| <p>RÉSULTAT 1 L'ACTIVITÉ 3 DESCRIPTION DÉTAILLÉE</p> | <p>Activation d'un réseau de services de premiers soins, d'orientation et de prise en charge des migrants à risque/en conditions de vulnérabilité dans la ville de Niamey.</p> <p>L'activité consiste à activer/renforcer un réseau de services d'assistance de base destinés aux migrants à risque ou déjà en situation de vulnérabilité sur le territoire de la ville de Niamey. L'activité aura un effet positif sur l'offre de services d'assistance, compte tenu de la forte demande constatée lors de la phase d'analyse du contexte et des besoins. Les services seront gérés par l'équipe préparée par le projet en collaboration avec le GTT 1 afin d'assurer l'appropriation et la durabilité à la fin de l'intervention en maximisant les synergies entre les différentes connaissances et les différents domaines d'intervention, pour une plus grande efficacité de l'initiative dans la réduction/prévention des risques et traumatismes de la migration et la promotion de la migration sûre.</p> <p>Plus précisément, il est prévu , à partir du deuxième semestre du projet :</p> |

A) Formation des 6 opérateurs/trices qui travailleront aux guichets d'assistance/audience/prise en charge. Plus précisément, deux opérateurs seront formés pour chacun des trois services/ guichets activés sur les questions identifiées (voir point B ; C ; D) et sur les modalités de gestion de ces derniers, avec une attention particulière à la gestion des services pour les migrants vulnérables. Les six opérateurs seront sélectionnés pour constituer l'équipe de gestion du réseau de services.

B) Mise en place et activation d'un guichet "orientation à la mobilité régulière, le travail, les services territoriaux et la protection juridique". Il fournira une assistance/guidage pour l'obtention de permis de séjour/travail, une orientation vers la mobilité transnationale, une orientation vers les programmes de protection, la réintégration et/ou le retour volontaire assisté, une orientation vers les services sanitaires, scolaires et administratifs. Le guichet interagira non seulement avec les autres services/organisations du réseau, mais aussi avec les institutions du Niger et avec les organisations des Nations Unies (HCR/OIM) pour la référence éventuelle des migrants qui le demandent et/ou qui ont besoin d'être pris en charge par les agences des Nations Unies. Ce bureau sera situé au siège du partenaire USTN, situé dans une position stratégique pour l'accès des travailleurs migrants et non-migrants, et fera partie dès le début du renforcement des services syndicaux pour la cible identifiée.

C) Mise en place et activation d'un cabinet d'assistance médicale et de conseil psychologique. L'analyse des besoins a mis en évidence la nécessité non seulement de renforcer les soins médicaux de base (examen, diagnostic, traitement de premier niveau), mais aussi d'activer un autre service de soutien psychologique capable d'identifier les problèmes et les réponses en interagissant avec les instances déjà présentes sur le territoire de la ville de Niamey, notamment à travers la collaboration avec des projets psychosociaux. Le service de conseil psychologique s'adressera aux migrants victimes de violences, d'abus et de traumatismes au cours de leur parcours migratoire et visera à réduire les traumatismes et à retrouver l'estime de soi. Ce cabinet activera des synergies avec les services et projets qui réalisent déjà cette activité en partie liée à d'autres projets de coopération internationale ou au Service de Pastorale des Migrants du Diocèse de Niamey.

D) Création et activation d'un guichet spécialisé dans l'assistance et la prise en charge des femmes victimes de violence, d'abus, de traite à des fins de prostitution, y compris la prostitution non déclarée sur le lieu de travail, et d'exploitation du travail. Il sera doté d'un personnel adéquatement formé aux questions de genre, avec une référence particulière à la santé sexuelle et reproductive, à l'émergence de la prostitution non déclarée, à la promotion de parcours de réintégration durable pour les femmes à risque ou en situation de vulnérabilité. Le service contribuera également à des campagnes de sensibilisation, collectera des informations à travers le réseau des associations de la diaspora qui sont membres de la plateforme sur la migration sûre et signalera aux autorités du Niger et aux agences des Nations unies les cas de traite/exploitation de la prostitution. Des synergies seront créées avec d'autres services similaires déjà en place.

Chaque service/guichet d'écoute sera équipé d'un registre d'accès qui permettra de quantifier la quantité et la typologie des services fournis. Les différents services seront en communication constante les uns avec les autres grâce à la GTT 1 et pourront interagir et orienter les migrants vers les autres guichets. En cas de besoin, les services feront appel à des médiateurs linguistiques identifiés grâce au C.C.E.N., partenaire du projet. Dans le cas où l'urgence COVID-19 ne permet pas de réunions en face à face, les procédures établies s'appliqueront.

| | |
|--|--|
| | <p>Outputs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -N. 1 guichet de protection juridique/orientation pour la mobilité, le travail et les services en place et opérationnel -N. 1 cabinet pour l'assistance médicale de base et l'écoute/assistance psychologique mis en place, opérationnel et en fonctionnement -N. 1 guichet pour les femmes migrantes opérationnel -N. 5000 heures d'assistance fournies -N. 4000 migrants aidés par des services de base |
| <p>Résultat 2 Des opportunités pour l'inclusion socio-économique et la réintégration des migrants en situation de vulnérabilité sont créés par le biais de la formation professionnelle et du soutien au démarrage d'activités génératrices de revenu</p> | |
| <p>RÉSULTAT 2 ACTIVITÉ 1 DESCRIPTION DÉTAILLÉE</p> | <p>Formation professionnelle pour les migrants adultes à risque ou déjà en situation de vulnérabilité</p> <p>L'activité consiste en l'élaboration et la mise en œuvre de cours de formation professionnelle visant à doter les migrants à risque ou vulnérables de compétences et de connaissances préparant leur réintégration socio-économique au Niger ou, éventuellement, dans leur pays d'origine. L'activité comprend les phases suivantes :</p> <p>A)Élaboration et définition des modules de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -N. 4 quatre cours de formation professionnelle, pratique et théorique de 100 heures chacun dans les secteurs suivants : couture, informatique, agro-technologie/agro-écologie, restauration, plus une formation en météo-alerte de 50 heures. Le choix des secteurs a été fait sur la base des demandes du marché du travail local. Les cours de formation seront définis en tenant compte de la condition de vulnérabilité des bénéficiaires et adopteront une méthodologie mixte pratique / théorique basée sur l'apprentissage participatif et actif. Les cours professionnels comprendront un module théorique transversal (soft skills ; prévention des risques dans les parcours migratoires ; développement de l'estime de soi et des compétences personnelles ; sécurité au travail) ; un module théorique professionnel/sectoriel ; et un module pratique, utilisant les espaces de coworking créés par l'intervention (voir A2.2). <p>En résumé, les profils de sortie et les contenus des différents cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> *couture - profil : opérateur de l'habillement, contenus : conception, prototypage, réalisation du produit de mode, utilisation des fiches de travail pour le tailoring, techniques de coupe et de couture. Le programme des cours sera élaboré par Vicini d'Istanti, qui enverra ses propres formateurs sur place pour réaliser les modules de formation les plus importants. (un total de 5 missions pour un total de 70 jours) *informatique – profil : opérateur informatique de base, contenus : systèmes d'exploitation, principales applications de traitement de texte et de tableur, gestion du courrier électronique et des médias sociaux, présentations, édition. *agro-technique/agro-écologique - profil : opérateur agro-technique de base, contenu : techniques de culture dans des contextes climatiques extrêmes, normes agro-écologiques, production de fumier et de compost organiques, contrôle biologique des maladies, des parasites et des mauvaises herbes, utilisation durable des ressources en eau, diversification génétique avec des semences locales améliorées, association agriculture-élevage, pratiques améliorées de petit élevage à cycle court, |

commercialisation, transformation des produits (par exemple, séchage pour la conservation), collecte, interprétation participative et utilisation des données météorologiques à l'échelle locale pour l'agriculture. Le programme des cours sera élaboré par Africa 70, qui enverra ses propres formateurs sur place pour réaliser les modules de formation les plus importants (3 missions de 60 jours) et fera intervenir des formateurs locaux qui seront mis à jour sur les thèmes des cours. Une étude est également prévue pour l'analyse des bulletins météorologiques et climatiques, leur compréhension et leur utilisation en agriculture, en vue de la formation de formateurs locaux pour créer un outil d'aide à la décision. Cette activité permettra de transmettre les compétences nécessaires pour comprendre et utiliser les données météorologiques et climatiques afin de planifier des systèmes de production résilients. Une session de formation sera destinée aux techniciens étatiques et des municipalités qui s'occupent de la gestion des terres et des alertes climatiques, afin de les équiper d'outils permettant de mieux analyser et interpréter les données météorologiques et climatiques pour planifier des interventions préventives favorisant des pratiques culturelles résilientes à des situations spécifiques. Savoir adapter les pratiques agricoles à l'évolution du climat permet de limiter les pertes de production, d'assurer un retour économique même dans des situations critiques, et de limiter l'abandon des activités par la recherche d'alternatives à la migration.

* restauration - profil: opérateur de base en restauration, contenus : règles d'hygiène, conservation des aliments crus et transformés, préparation des aliments et des boissons, valorisation des matières premières et recettes " ethniques ", planification des repas, mise en place et service des tables.

-N. 1 programme de formation pour le démarrage et la gestion d'activités micro-entrepreneuriales de 50 heures destiné aux migrants qui souhaitent acquérir des compétences pour lancer des activités génératrices de revenu individuelles ou collectives et qui ont développé de manière indépendante une idée d'entreprise. Une méthodologie basée sur l'apprentissage participatif et actif et sur la stimulation de réponses créatives aux problèmes sera utilisée, déjà utilisée par Nexus dans plusieurs projets de développement dans les pays en voie de développement dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et renforcée par l'expérience d'entreprise du partenaire Vicini d'Istanti à travers des missions sur place incluses dans les 40 jours déjà mentionnés.

Le programme de formation comprend deux modules

1er module : création et démarrage d'entreprise. Sujets : évaluation et examen de l'idée d'entreprise, constitution d'une équipe, étude de faisabilité par le biais d'une analyse de marché, élaboration d'un plan d'affaires, identification et quantification des besoins de financement pour le démarrage ;

2ème module : gestion des affaires. Sujets : gouvernance d'entreprise, planification et gestion, comptabilité, éducation financière, stratégies de marketing, communication.

B) Organisation de cours de formation professionnelle à partir du début de la deuxième année du projet, pour chaque année :

- Quatre cours professionnels de 100 heures répétés deux fois et un cours de 50 heures (100 participants/an2, 80 participants/an3)

- Deux cours sur le démarrage et la gestion d'activités micro-entrepreneuriales de 50 heures (24 participants/an).

| | |
|--|---|
| | <p>Les cours se dérouleront au centre de formation professionnelle de l'USTN, accrédité par le ministère de la formation professionnelle, et à la ferme sociale, grâce à des formateurs locaux expérimentés (issus de centres artisanaux et/ou de centres d'arts et métiers, de la direction agricole) qui collaboreront avec des experts italiens.</p> <p>La présence aux cours sera obligatoire (absences justifiées dans la limite de 15% du total des heures du cycle de formation). Des questionnaires seront administrés pour évaluer la satisfaction et les compétences acquises. Les cours se termineront par la délivrance de certificats professionnels délivrés par le Centre qui, bien que n'équivalant pas à des qualifications officiellement reconnues par le gouvernement du Niger, seront reconnus comme des certificats délivrés par un centre de formation dont la réputation est incontestablement positive dans la ville de Niamey.</p> <p>La remise des certificats sera publique afin de valoriser l'expérience des stagiaires avec les représentants des institutions et des diasporas.</p> <p>Le GLT2 supervisera la mise en œuvre de l'activité, sélectionnera les formateurs et validera les programmes et le matériel de formation. Tous les programmes de formation développés seront mis à la disposition du centre de formation de l'USTN et des partenaires du projet pour une utilisation future ; les modules seront conçus pour être adaptables à des groupes de différents niveaux d'apprentissage et accessibles également aux non-migrants et/ou aux personnes handicapées afin de favoriser leur insertion professionnelle.</p> <p>Toutes les formations se dérouleront en face à face. Si l'urgence COVID-19 persiste, les procédures de confinement seront utilisées et si le COVID-19 ne permet pas les réunions en face à face, les procédures établies seront appliquées.</p> <p>Outputs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -N. 5 plans de formation élaborés et mis à disposition du centre de formation de l'USTN et des autres acteurs du projet (textile/cuir ; informatique ; agro-technique/agroécologie ; restauration ; démarrage et gestion d'activités génératrices de revenus) -160 certificats de formation professionnelle délivrés (textiles ; technologies de l'information ; agroécologie ; restauration) à des migrants à risque ou déjà en situation de vulnérabilité, dont 60% à des femmes -48 certificats de formation professionnelle sur le démarrage de AGR délivrés à des migrants à risque ou déjà en situation de vulnérabilité, dont 60% à des femmes. |
| <p>RÉSULTAT 2 ACTIVITÉ 2 DESCRIPTION DÉTAILLÉE</p> | <p>Lancement et équipement d'espaces de coworking pour les migrants en situation de risque/vulnérabilité</p> <p>L'activité consiste en la mise en place d'espaces de co-working mis à la disposition des migrants à risque ou vulnérables pour l'exercice d'activités individuelles ou collectives génératrices de revenu et qui permettront l'accès à un lieu de travail protégé, en utilisant leurs propres outils ou des outils fournis par le projet, équipés de services (wifi, téléphone, stockage de matériel). Ces espaces seront également utilisés pour les activités pratiques prévues dans les cours de formation A2.1 et pourront servir de lieu de stage/apprentissage.</p> <p>Il est prévu dans le cadre de l'espace de co-working la mise en place de :</p> |

A) Un espace dédié aux activités de restauration/catering, avec une cuisine et des équipements pour la préparation et la conservation des aliments. Les bénéficiaires pourront utiliser l'espace pour commercialiser individuellement ou collectivement. La création de cet espace répond aux besoins de nombreuses femmes migrantes vulnérables qui sont employées dans la vente ambulante de nourriture ou dans des bars où les conditions de travail sont particulièrement dégradantes (violence, prostitution, salaires dérisoires, mauvaises conditions sanitaires). Les usagers de l'espace pourront utiliser la ferme sociale éducative pour la production de matières premières.

B) Un espace dédié à la couture, équipé de machines à coudre et d'outils pour l'exercice et la pratique de la couture. Les migrants pourront utiliser l'espace pour leur production, qui sera commercialisée individuellement ou collectivement. La création de cet espace répond aux besoins de nombreuses femmes migrantes (en particulier du Bénin et du Togo) qui sont employées de manière informelle/autonome dans la couture et qui sont soumises à des conditions de travail particulièrement critiques (salaires dérisoires ; non-paiement fréquent) en raison du manque d'accès à un lieu de travail sûr et/ou aux apprentissages nécessaires pour reconnaître les compétences déjà acquises de manière autonome.

C) Un espace de laboratoire informatique, équipé d'ordinateurs et d'une connexion Internet pour le développement d'activités micro-entrepreneuriales autonomes dans le secteur informatique. Pour l'utilisation de l'espace, la priorité sera donnée aux migrants qui ont terminé le cours de formation professionnelle en informatique (A2.1). Cela facilitera également une synergie avec les activités individuelles ou collectives génératrices de revenus lancées par les bénéficiaires de l'A2.3 : les membres du laboratoire informatique pourront, par exemple, offrir des services pour créer des campagnes promotionnelles et commerciales, créer des sites web et gérer des profils sociaux pour le marketing.

D) Une "ferme sociale didactique et résiliente" qui sera utilisée par les migrants inclus dans les cours professionnels en agrotechnique et par les migrants associés à l'espace de co-working pour l'alimentation et la restauration pour la production durable d'aliments destinés à la transformation ou à la vente.

L'idée de la ferme sociale a été présentée lors de la phase de préparation du projet aux responsables de la pépinière gérée par la Direction de l'Agriculture de la municipalité de Niamey, qui ont donné un avis positif préalable à l'installation de la ferme sociale du projet. Située dans ce qu'on appelle la Bande Verte de la ville, sur la rive gauche du fleuve Niger, la pépinière de 75 hectares abrite déjà de nombreux migrants burkinabés dont l'agriculture est la source de revenu. Il s'agit d'une parcelle de terrain où sont cultivées des cultures expérimentales, déjà équipées en termes de systèmes d'irrigation. C'est donc le lieu idéal pour les activités pratiques du cours d'agrotechnique et pour l'implantation de la ferme sociale sur une surface d'environ 2 hectares. Les infrastructures existantes de la pépinière seront adaptées si nécessaire, en assurant le fonctionnement des systèmes de pompage d'eau et d'irrigation, des installations de stockage appropriées pour les semences et les produits, des abris pour les animaux et autres équipements nécessaires.

L'objectif de la ferme sociale est de fournir un lieu d'expérimentation pour

promouvoir un modèle d'agriculture basé sur des techniques agro-écologiques, offrant une alternative économique à la migration précaire. Il servira de lieu pour les activités de formation pratique et d'espace pour promouvoir de véritables activités génératrices de revenus, améliorant la productivité, offrant des possibilités de nouveaux emplois pour les activités agricoles directes ou les activités collatérales (telles que la transformation et la vente des produits).

Africa 70 sera responsable de la mise en place de la ferme et du recrutement d'un coordinateur pour la structure, avec des compétences techniques agronomiques et une formation. Les activités et la production de la ferme sociale seront organisées et gérées de manière à assurer la viabilité à long terme de la structure, par la vente de produits frais et transformés, de fumier et de compost, et d'animaux.

Le projet, grâce aux contacts déjà établis avec la municipalité de Niamey, envisage l'extension des activités à d'autres zones de la ville afin d'assurer la récupération et la régénération des zones abandonnées et de développer les opportunités économiques pour les groupes vulnérables de la population urbaine.

En outre, à la lumière des récentes inondations qui ont détruit les cultures urbaines le long du fleuve Niger, la ferme sociale éducative et résiliente servira également de banc d'essai pour les pratiques liées à la prévention des risques de catastrophes naturelles et de changement climatique. Des démonstrations seront organisées pour les agriculteurs urbains et les communautés (notamment burkinabés) touchées par la destruction des berges du fleuve Niger afin d'accroître leur résilience. Cela sera soutenu par une étude sur la collecte, l'interprétation et l'utilisation des données météorologiques et climatiques afin de faciliter la fourniture d'informations simples et claires et de prendre des décisions spécifiques plus efficacement. En outre, une approche participative sera adoptée par tous les acteurs impliqués dans la relation entre les données et les actions à entreprendre pour s'adapter au contexte climatique.

On suppose une limite maximale de personnes associées à chacun des trois espaces qui sera définie par le GTT 2 avant la mise en service des espaces. L'utilisation des espaces de coworking sera réservée en premier lieu aux migrants bénéficiaires de la formation professionnelle (pendant et après les cours de formation professionnelle).

Après la première année d'utilisation gratuite des espaces, une contribution de 2% des revenus générés par les activités économiques au sein des espaces sera demandée ; cela encouragera une participation motivée et assurera en même temps la durabilité économique partielle des espaces de coworking.

Les espaces de coworking offriront également un service d'accompagnement à la création de micro-entreprises individuelles ou collectives qui pourront fonctionner à l'intérieur ou à l'extérieur des espaces. Une action pilote pour accompagner la création de 15 micro-activités génératrices de revenus est en fait prévue avec l'activité A2.3.

Outputs :

- N. 1 espace de coworking ouvert et équipé d'outils et de matériels nécessaires à l'utilisation par des travailleurs migrants à risque ou en situation de vulnérabilité.
- N. 1 ferme sociale didactique mise en place pour l'expérimentation de techniques agricoles et de production alimentaire durables et résilientes.

| | |
|--|--|
| | <p>-Au moins N. 400 migrants ont accès à de meilleurs espaces et outils pour pratiquer leur travail.</p> |
| <p>RÉSULTAT 2 L'ACTIVITÉ 3 DESCRIPTION DÉTAILLÉE</p> | <p>Soutien et démarrage d'activités génératrices de revenu pour les migrants en situation de risque/de vulnérabilité</p> <p>L'activité consiste à soutenir l'incubation et le démarrage de 16 activités génératrices de revenus/petites entreprises pour les migrants à risque ou déjà en situation de vulnérabilité, qui seront sélectionnés parmi les participants aux cours de formation professionnelle et/ou parmi les membres des espaces de coworking et sur la base du statut socio-économique, avec une priorité accordée aux femmes victimes d'exploitation, d'abus ou de violence.</p> <p>Un parcours d'accompagnement à la création et à l'incubation d'entreprises est prévu pour la première année de vie de l'entreprise ou jusqu'à la fin du projet, qui comprend différentes phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la génération d'idées de micro-entrepreneuriat durable • team buldingi, gouvernance • définition du plan d'affaires et du plan marketing • prototypage et test de l'idée dans des espaces de coworking • formalisation des entreprises (également nécessaire pour lancer des processus de travail décent) • financement par le fonds de dotation du projet • accompagnement pour une bonne gestion comptable et une bonne gouvernance interne. <p>Au moins 2 des 16 activités commerciales seront de nature collective. Un maximum de 14 activités seront de nature individuelle. Tous seront hébergés dans les locaux du co-working où ils seront incubés. 1 activité entrepreneuriale sera planifiée dans le secteur de la couture. Cette expérience sera l'expérience pilote ou la balise qui devra servir d'exemple pour les autres expériences. Elle sera encadrée par Vicini d'Istanti tant sur le modèle d'entreprise que sur le développement de produits et de stratégies de marketing.</p> <p>Les entreprises collectives qui choisiront leur siège et leurs espaces de travail au sein de l'espace de coworking, après la fin de la période d'incubation, se verront proposer de contribuer avec une part égale à 2% des bénéfices à la durabilité économique de celui-ci, pour renforcer la durabilité future et créer la dynamique de collaboration autonome.</p> <p>Les 16 activités entrepreneuriales recevront - après les phases préliminaires de génération d'idée, de constitution d'équipe, de plan d'affaires et de marketing, de test de l'idée et de formalisation de l'entreprise - un fonds de démarrage comme cadeau proportionnel aux coûts de démarrage de l'entreprise inclus dans le plan d'affaires (actions de l'entreprise, dépenses pour l'établissement formalisé, charges sociales des membres/travailleurs, etc.) La méthodologie de déboursement et de gestion du fonds prévoira donc la formalisation de l'entreprise, la présence d'une mission associative et entrepreneuriale claire, la construction de plans d'affaires durables.</p> <p>Cette activité sera réalisée en collaboration avec Vicini d'Istanti, qui fonde son expérience entrepreneuriale sur un modèle d'entreprise qui combine le Made in Italy avec les compétences et le bagage culturel des migrants de</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>diverses nationalités, en favorisant la qualité et l'originalité des produits sans oublier la valeur sociale de faire des affaires basées sur l'inclusion et la construction d'opportunités pour tous. La valorisation des parcours migratoires positifs sera la valeur sociale ajoutée apportée par ce partenaire tant dans la phase de formation que dans la phase de promotion des entreprises, en stimulant l'estime de soi des participants et la sortie de situations de traumatisme ou de difficulté par le travail, l'auto-entreprenariat et l'échange profitable de parcours de vie.</p> <p>Le projet permettra de construire une "boîte à outils de démarrage" comprenant un guide synthétique des différentes étapes du démarrage et de la bonne gestion des micro-entreprises, utile pour la promotion d'expériences similaires. La boîte à outils sera diffusée aux associations de la diaspora, aux centres de formation sur le territoire de Niamey.</p> <p>Outputs : -16 AGR lancés et financés pour offrir des opportunités d'inclusion et de réintégration socio-économiques, dont au moins 2 sont collectifs.</p> |
|--|---|

Résultat 3 Les causes et les conséquences de la migration précaire sont discutées et traitées par les parties prenantes dans le cadre du dialogue social aux niveaux national et international, en vue de promouvoir des migrations sûres et de sensibiliser davantage le public et les migrants à cette question.

| | |
|--|--|
| <p>RÉSULTAT 3 ACTIVITÉ 1 DESCRIPTION DÉTAILLÉE</p> | <p>Réunions multistakeholders pour le dialogue social et le plaidoyer en faveur de politiques migratoires équitables et respectueuses des droits humains</p> <p>L'activité consiste à favoriser le dialogue social afin de promouvoir et de renforcer les politiques migratoires qui facilitent une migration sûre, ordonnée et régulière des personnes.</p> <p>Des réunions, des débats et des journées de travail multipartites (institutions, décideurs politiques, experts, société civile à différents niveaux) auront pour but de rédiger un document d'orientation stratégique pour la mise en conformité des politiques nationales avec les ODD 10.7.2 et 8.8.2. En tenant compte des indicateurs développés par les Nations Unies et de l'état des lieux des politiques migratoires au Niger, les tables thématiques suivantes seront organisées :</p> <p>-Table thématique 1. Droits des migrants et des travailleurs - Conventions, recommandations et initiatives de l'OIT en faveur du travail décent La table abordera les questions liées aux droits du travail et à la promotion du travail décent comme moyen de réduire les migrations irrégulières et précaires (vers, depuis et à travers le Niger). Les discussions porteront notamment sur la ratification des conventions pétrolières n° 143, 97, 183 et 168 afin d'améliorer les législations nationales pour assurer une meilleure protection des travailleurs migrants et la mise en place de mécanismes de valorisation des compétences acquises à l'étranger par les migrants de retour. La table abordera également la question des droits à la mobilité (y compris une discussion sur la révision de la loi 36/2015 comme le suggère également la politique nationale de migration 2020-2025) et les droits de résidence, de circulation et d'établissement à partir des protocoles de la Cedeao signés par le Niger afin de garantir leur application concrète dans le pays.</p> |
|--|--|

-Table thématique 2 : Capacité institutionnelle - approche de genre dans les politiques de migration

La table abordera les questions liées à la dimension de genre et à l'autonomisation des femmes dans la migration à différents niveaux ; l'objectif sera de renforcer l'approche de genre dans les politiques de migration et en particulier dans le processus de mise en œuvre de la politique de migration 2020-2025. La table ronde, en valorisant et en mettant à disposition également l'expérience acquise par la Plateforme et ses partenaires, sera chargée de produire et de proposer des stratégies et des méthodologies pour renforcer la lutte contre la traite à des fins d'exploitation de la prostitution et la violence à l'égard des femmes migrantes et pour promouvoir des parcours d'émersion/réintégration en fonction des besoins exprimés par la base.

- Table thématique 3 :Crise et mobilité - stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes et de gestion des populations déplacées

La table abordera la question de la gestion des crises et des urgences, de la prévention et de la gestion des conflits et des risques dus aux migrations, en partant des phénomènes récents qui touchent le pays : migrations et conflits au Sahel ; migrations et retours/transits forcés de Libye et d'Algérie ; migrations et changement climatique.

L'action de dialogue social permettra de contribuer par des propositions sur tous les axes thématiques stratégiques du Plan d'action quinquennal de la Politique Nationale de Migration 2020-2035 au Niger de septembre 2020, selon les principes de large participation à la gouvernance, de concertation et de partenariat, de promotion des droits de l'homme y compris les droits du genre.

En particulier :

axe stratégique gestion des flux migratoires :

*sous-programme amélioration du cadre juridique (révision de la loi 2015-036, actualisation du décret de 1987 sur l'entrée et le séjour des étrangers, révision du Code général des Collectivités).

*sous-programme de renforcement des capacités opérationnelles (renforcement des mesures d'accueil sanitaire, formation des acteurs de la migration, intégration de la migration dans les documents de planification publique)

*sous-programme pour les migrations internes et circulaires (accent sur les migrations circulaires du Niger par la promotion de services de réintégration économique).

axe stratégique opportunités économiques :

*sous-programme croissance des secteurs économiques (mise en place d'activités de production et de transformation de produits agricoles, validation des compétences professionnelles des migrants).

*Sous-programme de promotion des entreprises (formation et mise en place de services de soutien aux entreprises, création de fonds de démarrage).

axe stratégique protection des migrants :

*sous-programme de renforcement du cadre juridique (harmonisation de l'arsenal juridique national sur la migration avec l'arsenal international, création d'une base de données, renforcement de la sensibilisation, respect

| | |
|---|--|
| | <p>des droits de l'homme par une assistance juridique plus importante et de meilleure qualité pour les migrants).</p> <p>Les représentants des institutions (ministères sectoriels au niveau central et décentralisé ; autorités locales ; Commission nationale des droits de l'homme ; Commission nationale de coordination pour la prévention de la traite des êtres humains ; Ombudsman de la République, etc.), les syndicats les plus représentatifs affiliés à CSI Africa, les organisations d'employeurs, les universités et les centres de recherche, les leaders communautaires, les associations de la diaspora et autres représentants de la société civile engagés dans la promotion des droits des migrants et des femmes, les représentants des agences des Nations Unies (HCR, OIM) participeront aux tables thématiques.</p> <p>Un rôle central dans la participation sera joué par les partenaires du projet : USTN en tant qu'acteur de la migration qui a participé à la phase de concertation de la Politique Nationale de Migration, LTHP en tant qu'ONG de promotion des droits de l'homme et membre de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et CCEN en tant que représentant des diasporas reconnu par les institutions.</p> <p>Tous les travaux de dialogue social seront accompagnés de l'expertise de la CGIL - Confédération Générale Italienne du Travail, syndicat italien présent dans les grandes tables de concertation des politiques nationales, de la CSI Afrique - Confédération Syndicale Internationale pour apporter son expertise dans le domaine de la législation sur la migration et le travail décent en Afrique de l'Ouest.</p> <p>En préparation des réunions, un groupe d'experts se réunira pour préparer la discussion et fournir une contribution préliminaire. Le document de base préparé sera utilisé pour se concentrer sur les priorités à traiter dans les tables thématiques à l'issue desquelles un plan d'action sera approuvé avec des priorités qui seront intégrées dans un document politique unique. A la fin de la réunion, une session plénière de tous les groupes sera convoquée pour l'approbation et la présentation du plan d'action, également en présence d'invités internationaux en vue de renforcer le partenariat mondial pour le développement.</p> <p>Il y aura 12 réunions entre 12 représentants de syndicats, d'ONG, d'experts, d'organisations d'employeurs et d'institutions. 3 réunions x 3 groupes thématiques 1 réunion plénière de validation</p> <p>Outputs : -N. 1 session de dialogue social initiée pour la conformité nationale avec les ODD 10.7.2 et 8.8.2 -N. 1 plan d'action pour la conformité nationale aux ODD 10.7.2 et 8.8.2 produit et partagé -N. 60 représentants de syndicats et d'institutions nationales et internationales informés des bonnes pratiques et impliqués dans l'événement international pour la présentation du document stratégique pour la conformité nationale aux ODD 10.7.2 et 8.8.2.</p> |
| <p>RÉSULTAT 3 ACTIVITÉ 2 DESCRIPTION DÉTAILLÉE</p> | <p>Campagnes d'information, de plaidoyer et de sensibilisation sur la migration sûre adressées à l'opinion publique, aux institutions et aux migrants</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>L'activité consiste à mettre en œuvre des actions d'information, de plaidoyer et de sensibilisation à l'intention de l'opinion publique, des institutions et des migrants sur la question de la migration sûre, dans le but à la fois de contribuer à une plus grande prise de conscience des risques de la migration irrégulière et dangereuse et de promouvoir une plus grande attention et un plus grand engagement dans la poursuite de la migration sûre. Les actions suivantes sont envisagées :</p> <p>-a) la construction d'un site web et de réseaux sociaux contenant des informations utiles pour la promotion d'une migration sûre et fonctionnelle pour réduire les risques de la migration. Les informations seront constamment collectées et publiées sur :</p> <p>-les routes migratoires transsahariennes/transsahéliennes, avec une attention particulière aux conditions de sécurité (rejets, déstabilisations, conflits) et aux risques/dangers pour la mobilité humaine le long des routes au Niger ainsi que dans les pays voisins (Algérie, Libye, Nigeria, Burkina Faso)</p> <p>b) la mise en œuvre de cinq campagnes radiophoniques de sensibilisation, d'information et de prévention sur les dangers des migrations dangereuses et irrégulières, contre la traite des êtres humains, l'exploitation et la violence à l'égard des migrants, avec une attention particulière aux questions de genre et à l'exploitation de la prostitution. Les campagnes seront menées sur une base nationale et régionale : leurs thèmes seront définis sur la base des contextes locaux et adaptés aux besoins des différents territoires.</p> <p>c) la réalisation de dix caravanes in-formatives dans les villes de Niamey, Agadez, Tillaberry, Taoua, Zinder, Maradi sur les lieux de rencontre, de travail et de transit de la population migrante sur les risques de la migration irrégulière/non sûre, sur les droits à la mobilité, sur les droits à la santé et à la prévention/sécurité au travail, avec une attention particulière au thème de la pandémie Covid 19. L'action prévoit l'application de la méthodologie et de la pratique de la caravane syndicale, issue de l'expérience des syndicats italiens et outil déjà testé au Sénégal par Nexus Emilia Romagna pour renforcer la capacité des syndicats à atteindre les personnes vulnérables et à établir des relations de confiance avec la population migrante. Les caravanes prévoient des rencontres in-formatives avec les communautés de migrants, la distribution de matériel d'information/dépliants (y compris la promotion des services créés par l'intervention) et la distribution d'équipements de protection individuelle contre le virus Covid 19 et d'autres types de virus au mode de transmission similaire.</p> <p>Outputs :</p> <p>-N. 1 site web et un site de médias sociaux lancés et mis à jour avec des documents de projet et des informations pertinentes pour la poursuite de la migration sûre et la réduction/prévention des risques.</p> <p>-N. 1225 personnes touchées et sensibilisées par la campagne d'information, de plaidoyer et de prévention.</p> |
| | |

CONDITIONS PRÉALABLES : BRÈVE DESCRIPTION

L'intervention présuppose une collaboration fructueuse des partenaires et des institutions. Les institutions nigériennes ont montré leur engagement en collaborant dans les forums internationaux sur la question de la migration sûre, dans la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic. Le processus de construction de la politique nationale de migration est le résultat d'une discussion ouverte avec la société civile et les acteurs les plus importants de la migration au niveau national. Une condition préalable est la continuité de l'approche participative de dialogue des autorités du Niger et la volonté de continuer sur la voie de l'amélioration des conditions pour réduire les risques de migration. L'intervention présuppose également la collaboration fructueuse de la société civile - associations de diasporas, syndicats et autres ONG - engagée dans l'assistance, le soutien et l'accompagnement des migrants. La condition préalable est également la possibilité d'opérer dans le pays ; l'intervention se concentre principalement dans la ville de Niamey, jusqu'à présent épargnée par des événements terroristes d'une ampleur significative.

| Risques | Pertinence (risque faible/moyen/élevé) | Mesures d'atténuation |
|---|--|--|
| <i>Changement des politiques et priorités gouvernementales en matière de migration sûre, régulière et ordonnée et/ou de travail décent, de participation et d'autonomisation des migrants/femmes.</i> | <i>Faible</i> | <i>Campagnes de plaidoyer ; dialogue social impliquant également des acteurs internationaux (CSI/OIL/CGIL) ; coordination avec l'AICS et d'autres parties prenantes pour identifier des stratégies communes.</i> |
| <i>Fermeture des espaces démocratiques et du dialogue social / Instauration d'un régime autoritaire.</i> | <i>Faible</i> | <i>L'USTN et d'autres partenaires du projet ont consolidé des expériences démocratiques qui peuvent mettre un terme aux dérives autoritaires ; Le dialogue social implique également des acteurs internationaux (CSI/OIL/CGIL) ; Coordination avec l'AICS et d'autres parties prenantes pour identifier des stratégies communes.</i> |
| <i>Crises migratoires/augmentation de la population migrante dans le besoin et sans assistance (par exemple, augmentation des expulsions d'Algérie, poursuite de la déstabilisation de la Libye ; crise climatique)</i> | <i>Moyen</i> | <i>Plan d'urgence et de contingence ; campagnes de prévention et de sensibilisation ; diffusion d'alertes par le biais de canaux sociaux et d'autres médias ; activation des canaux et réseaux de la plateforme de migration sécurisée.</i> |
| <i>Crise sanitaire extrême (COVID 19) et restrictions de voyage</i> | <i>Faible</i> | <i>Plan d'urgence ; campagnes de prévention ; utilisation accrue des EPI. Permettre des pratiques de travail mixtes/à distance grâce à des mesures en ligne. Soutenir le partenaire local pour adopter, mettre en œuvre, renforcer les technologies en ligne.</i> |
| <i>Duplication des interventions par d'autres acteurs/agences de développement</i> | <i>Faible</i> | <i>Cartographie des interventions en cours dans le pays ; recherche de synergies profitables et communication des objectifs et activités du projet aux acteurs clés du Niger ; mise à jour</i> |

| | | |
|---|---------------|--|
| | | <i>constante avec les autres acteurs du développement ; coordination avec les institutions.</i> |
| <i>Faible participation/implication des bénéficiaires et des parties prenantes clés dans les activités.</i> | <i>Faible</i> | <i>Approche participative fondée sur l'appropriation locale ; forte implication des institutions, des associations de la diaspora et des autres OSS tout au long de la phase de mise en œuvre ; campagne de communication.</i> |
| <i>Risques de sécurité pour les bénéficiaires/participants aux activités</i> | <i>Faible</i> | <i>Manuel de sécurité interne, mis à jour et diffusé par le biais d'une liste de diffusion ; contrôle constant des conditions de sécurité ; coordination avec les institutions et les AICS ; choix de lieux sûrs pour la réalisation des activités ; information constante des bénéficiaires/participants sur les conditions de sécurité et les itinéraires sûrs à suivre pour se rendre sur les lieux de réalisation.</i> |

BÉNÉFICIAIRES

BÉNÉFICIAIRES DIRECTS

Individus : 6384

Note explicative sur l'élaboration du tableau des bénéficiaires directs :

-Groupe d'âge n. 1 : 16-55 ans : 4928

Migrants à risque ou déjà en situation de vulnérabilité

Ont été pris en compte les migrants bénéficiant d'une formation professionnelle et d'un soutien au développement d'activités génératrices de revenus, les migrants qui participeront au festival de la migration (estimé à 50) et les migrants atteints par les caravanes syndicales (A2.1, 2.2, 2.1, A1.3 et A3.3).

-Groupe d'âge 2 : 25-65 ans 231

Membres/travailleurs d'OSC (diasporas, syndicats, ONG) impliqués dans la promotion d'une migration sûre.

Tous les bénéficiaires des actions de renforcement des capacités, des actions de dialogue social et du renforcement du réseau de la société civile ont été pris en compte (A 1.1, 1.2, 1.3, 3.1).

- Groupe d'âge 3 : 12-75 ans 1225

L'opinion publique. Les bénéficiaires directs atteints par des actions d'information et de sensibilisation (à l'exclusion des caravanes) par le biais de campagnes radiophoniques/sociales et de réunions/festivals sur la migration ont été pris en compte (pour ces derniers, 200 bénéficiaires ont été considérés, en soustrayant les 50 migrants considérés dans le groupe d'âge n. 1)

| BÉNÉFICIAIRES DIRECTS | NUMÉRO | % FEMMES | % HOMMES | Code(s) de résultat |
|---|---------------|-----------------|-----------------|----------------------------|
| <i>Groupe d'âge 1 : 16-55 ans Migrants</i> | 4928 | 50% | 50% | 15190 |
| <i>Groupe d'âge 2 : 25-65 ans Membres/opérateurs du CSP</i> | 231 | 50% | 50% | 15190 15160 |
| <i>Groupe d'âge 3 : 12-75 ans L'opinion publique</i> | 1225 | 50% | 50% | 15160 |
| TOTAL DES INDIVIDUS | 6384 | 50% | 50% | 15190 15160 |

La sélection des bénéficiaires est basée sur les besoins exprimés de manière participative et répond aux besoins qui ont émergé lors de l'analyse et de la consultation des partenaires et parties prenantes les plus pertinents.

En ce qui concerne l'activité A1.1, les représentants de la société civile bénéficiaires des activités de renforcement des capacités seront sélectionnés par le groupe de travail technique n.1 (GTT1) parmi les OSC travaillant dans le domaine de la migration ; la sélection des bénéficiaires sera basée sur le rôle couvert et les besoins internes de ces mêmes organisations/associations.

Le GTT maximisera également l'efficacité de l'intervention en créant une synergie profitable, dans la sélection des bénéficiaires, avec les actions de renforcement des capacités mises en œuvre par d'autres acteurs de la coopération internationale et en particulier par l'OIM (par exemple, mise à jour du personnel sur la base des formations déjà effectuées ; formation/inclusion du personnel non encore atteint ; etc.)

En ce qui concerne l'activité A1.3, les migrants et les migrants de retour qui bénéficieront des services de première assistance seront identifiés grâce aux contacts que les partenaires du projet ont avec ce groupe cible, à la publicité qui sera faite aux services parmi les citoyens et aux contacts d'autres acteurs de la société civile travaillant dans le domaine de la migration, en commençant par ceux qui adhéreront à la Plate-forme nationale pour une migration sûre. Le GTT1 sera chargé de contacter tous ces acteurs clés et de développer une stratégie de publicité efficace pour atteindre le plus grand nombre de bénéficiaires potentiels dans la ville de Niamey. Le calcul des bénéficiaires est effectué en tenant compte, en plus du flux migratoire dans la ville de Niamey, du nombre d'accès enregistrés au service de première assistance de la Pastorale des Migrants de Niamey et de sa capacité maximale ; de l'estimation des membres des diasporas ; du nombre de migrants atteints par le partenaire USTN dans le cadre des projets précédents.

En ce qui concerne les activités du résultat 2, les migrants et les migrants de retour en situation de risque / vulnérabilité qui bénéficieront des actions de formation professionnelle (A2.1) et de soutien au démarrage d'activités génératrices de revenus (A2.3) seront identifiés et sélectionnés par le GTT2, par le biais d'entretiens individuels et/ou de groupes de discussion sur la base des critères suivants : a) statut socio-économique, en donnant la priorité aux migrants en situation de vulnérabilité, avec une attention particulière aux femmes et aux migrants victimes de déportation, de violence et d'exploitation et/ou à haut risque de (ré)-insertion dans les filières de migration irrégulière ; b) évaluation des compétences déjà existantes/acquises par des filières informelles ou de travail ; c) intention d'entreprendre un parcours entrepreneurial à Niamey. Lors de la sélection des migrants qui bénéficieront de l'accès aux espaces de coworking (A2.2), la condition socio-économique et la participation antérieure à des cours de formation professionnelle seront prises en compte. Le calcul du nombre de bénéficiaires a été effectué en tenant compte de la zone de chalandise potentielle, de la capacité du centre de formation de l'USTN et de la capacité estimée des espaces de coworking.

Concernant les activités du résultat 3, le GTT3 sera chargé d'identifier et de sélectionner les participants aux réunions de dialogue social (A3.1) et de définir un plan de diffusion des événements de sensibilisation et d'information (A3.2) auprès des acteurs de la migration tels qu'identifiés dans la Politique Nationale de Migration 2020-2025 : le gouvernement (ministères sectoriels aux niveaux central et décentralisé) ; les autorités locales ; les autres institutions de la République (CNDH, Médiateur de la République, etc.) ; les leaders communautaires (chefs traditionnels, autorités religieuses, etc.) et les associations de diasporas, les ONG et autres organisations de la société civile ; les partenaires techniques et financiers ; les universités et centres ; les médias ; le secteur privé ; et les acteurs de la migration eux-mêmes.) ; les dirigeants communautaires (chefs traditionnels, autorités religieuses, etc.) et les associations de la diaspora, les ONG et autres organisations de la société civile ; les partenaires techniques et financiers ; les universités et les centres de recherche ; les médias ; le secteur privé ; et les migrants eux-mêmes. Le calcul du nombre de bénéficiaires a été effectué en tenant compte du niveau de participation et du niveau de résonance des actions de dialogue social et des campagnes d'information/sensibilisation déjà menées par Nexus ER, Africa 70, USTN et LTHP.

BÉNÉFICIAIRES INDIRECTS

On estime que l'intervention peut avoir un impact positif sur l'ensemble de la population migrante au Niger, soit environ 350 000 personnes, et sur environ 10% de la population migrante au Niger correspondant aux migrants de retour, soit un total de 70 000 personnes, grâce à l'amélioration globale du cadre législatif et programmatique promu par l'intervention et au renforcement des organisations de la diaspora par le biais du dialogue social, de l'identification, de l'assistance et de l'orientation des migrants à risque ou en situation de vulnérabilité, avec une attention particulière aux femmes migrantes (52% de la population migrante).

De même, l'intervention produira des effets positifs pour les travailleurs nigériens à travers la promotion d'actions en faveur du travail décent, en commençant par la ratification des conventions de l'OIT qui n'ont pas encore été ratifiées, le renforcement des organisations syndicales et les campagnes de sensibilisation et de plaidoyer pour promouvoir les droits du travail. On peut estimer qu'environ 90% de la main-d'œuvre (Enquête intégrale sur l'emploi et le secteur informel - Institut National de la Statistique 2017) est employée dans le cadre de relations informelles pour un grand total d'environ 7,8 millions de travailleurs et travailleuses.

Le bénéficiaire indirect est également la population de Niamey (environ un million de personnes) car le projet aura un impact positif sur l'assistance et les revenus de la population migrante qui y réside, en contribuant à réduire le malaise et à promouvoir la coexistence pacifique, en ce qui concerne la création de plans de formation pour adultes qui peuvent être reproduits à l'avenir pour différents types d'utilisateurs, pas seulement les migrants et pour la production d'aliments à partir de l'agriculture urbaine en mettant en œuvre des techniques innovantes.

L'intervention bénéficiera également, à un niveau plus large, aux citoyens de la communauté de la Cédéao en renforçant l'application des protocoles de la Cédéao sur la libre circulation.

EXPÉRIENCE DU PROMOTEUR ET DES PARTENAIRES

| Promoteur | | | |
|---------------------|--|--|---|
| <i>Expérience 1</i> | <i>Titre de l'intervention</i> | Point focal syndical pour le projet de migration à l'USTN phases I et II | |
| | <i>Dimension financière</i> | 110.000 euros | |
| | <i>Zone territoriale</i> | Niamey, Agadez, Zinder, Tillabery Durée réelle | Date de début : 1/10/18 Date de fin : 30/10/20 |
| | <i>Sources de financement</i> | Autofinancement, 8xmille | |
| | <i>Domaine(s) politique(s) (codage OCDE)</i> | 15160 | |
| | <i>Description</i> | <p>Le projet a renforcé les capacités politiques et organisationnelles du FSON en matière de mobilité humaine, en organisant des services d'orientation pour les migrants en transit et des services d'assistance pour les travailleurs migrants au Niger à travers un réseau de points focaux dans les régions de grand transit de migrants. Le projet a également mené des activités d'évaluation des besoins, de formation de représentants d'associations de migrants et de dirigeants de syndicats de migrants, de sensibilisation et de réflexion sur les flux migratoires dans la clé géopolitique. Parmi les résultats obtenus, on peut souligner :</p> <ul style="list-style-type: none"> la compétence accrue de l'USTN sur le thème du travail migrant la visibilité accrue de la question de la mobilité humaine l'ouverture de forums de consultation pour la définition des politiques renforcer l'USTN en tant que syndicat démocratique et laïc renforcer la mise en réseau de la société civile au Niger la création d'un syndicat de travailleurs migrants informels de la construction. | |
| <i>Expérience 2</i> | <i>Titre de l'intervention</i> | UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS. Un.e travailleur.euse est un.e travailleur.euse. | |
| | <i>Dimension financière</i> | 13 000 euros | |
| | <i>Zone territoriale</i> | Niamey Durée réelle | Date de début : 1/7/20 Date de fin : 31/10/20 |
| | <i>Sources de financement</i> | Union européenne - sous-subvention, Organiser la solidarité internationale chef de projet Solidar | |
| | <i>Domaine(s) politique(s) (codage OCDE)</i> | 16070 | |
| | <i>Description</i> | <p>Le projet a soutenu la mise en œuvre d'une conférence régionale intitulée TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS, à laquelle ont participé 15 organisations travaillant sur des questions de droits économiques et sociaux, notamment le travail décent, la migration, l'économie informelle, la protection sociale et la communication du Niger et du Sénégal. L'action a conduit à l'élaboration d'un plan d'action régional sur deux ans (21-22) couvrant le Niger, le Mali et le Sénégal qui contribue à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et en particulier, à la promotion des droits économiques et sociaux des migrants. Il s'articule autour de 5 axes stratégiques : étude cartographique des travailleurs migrants par profession, renforcement des capacités des acteurs et parties prenantes, développement d'une communication orientée vers les résultats, lobbying et plaidoyer en faveur des migrants.</p> | |

| | | | | |
|---------------------|--|---|--|--|
| <i>Expérience 3</i> | <i>Titre de l'intervention</i> | LAIT ET MIEL : DEUX SECTEURS À HAUTE VALEUR AJOUTÉE COMME RÉPONSE À L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET ÉCONOMIQUE DANS LES ZONES URBAINES ET RURALES DU NIGER AIDE 011451 | | |
| | <i>Dimension financière</i> | 1 900 000 euros | | |
| | <i>Zone territoriale</i> | <i>Durée réelle</i> | <i>Date de début : 2/7/2018</i> <i>Date d'achèvement : en cours</i> | |
| | <i>Sources de financement</i> | AICS - AID 011451 partenaire principal Afrique 70 | | |
| | <i>Domaine(s) politique(s) (codage OCDE)</i> | 311 Agriculture | | |
| | <i>Description</i> | Le projet vise à contribuer à garantir le droit à une alimentation saine et de qualité provenant de chaînes d'approvisionnement locales durables au Niger en augmentant la consommation de lait, de miel et de produits laitiers provenant de chaînes d'approvisionnement locales équitables et durables, en favorisant l'emploi des femmes et des jeunes vulnérables. Le rôle de Nexus en tant que partenaire consiste à soutenir la création d'organisations d'agriculteurs et d'apiculteurs structurées et renforcées sur le plan organisationnel, en mettant l'accent sur la dignité du travail, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des jeunes. | | |

Partenaires

| | | |
|---------------------|---|---|
| Partenaire 1 | <i>Nom et acronyme</i> | <i>Mouvement Afrique 70</i> |
| | <i>Type d'organisation</i> <i>Fournissez également une brève description du rôle que le partenaire assumera, en soulignant les aspects pour lesquels sa participation est pertinente et apporte une valeur ajoutée à l'initiative.</i> | ONG sur la liste de l'OSC L'implication est pertinente et apporte une valeur ajoutée à l'Initiative car l'expérience d'Africa 70 au Niger facilitera la lecture des processus socioculturels locaux et des relations avec les institutions locales. Africa 70 est une ONG spécialisée dans les processus de développement agricole, y compris dans les zones urbaines, qui se vante de collaborer avec des universités italiennes et locales, ainsi qu'avec d'autres partenaires techniques qui seront précieux dans la gestion des interventions d'agriculture urbaine prévues par le projet, également en vue du développement de services d'alerte météorologique qui, comme en témoignent les inondations de 2020, affectent gravement la ville de Niamey, risquant d'augmenter considérablement les facteurs d'incitation à l'émigration en cas de perte de revenus. |
| | <i>Siège social</i> | Via Giuseppe Missori, 14, Monza |
| | <i>Indiquez le rôle spécifique joué pour chaque activité et le montant éventuel du financement qui sera géré directement par le partenaire/membre de l'AGCS.</i> | Africa 70 sera impliqué dans l'activité A2.1 Formations en agro-technologie / agro-écologie en tant que partenaire expert sur les conditions de l'agriculture au Niger aussi bien dans la phase de définition du programme de formation que dans son exécution par des experts expatriés. Vous serez également responsable de la gestion de la ferme sociale prévue dans l'activité A2.2 par le biais d'un personnel local directement sélectionné et supervisé. |

| | | |
|---------------------|--|--|
| | <i>Expérience dans le secteur</i> | <p>Africa 70 a une expérience considérable dans la mise en œuvre de projets de développement au Niger. Depuis 1986, année de son enregistrement dans le pays, 15 projets ont été réalisés dans différents secteurs d'intervention. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer les programmes de soutien à la sécurité alimentaire, les programmes d'assistance technique pour la création de deux institutions de microcrédit dans les zones rurales, qui ont bénéficié à des centaines de milliers d'agriculteurs. Les autres domaines d'intervention étaient le développement local, la conservation de l'environnement, la gestion participative des ressources naturelles et l'économie de la biodiversité dans les départements de Say, Kollo et Boboye, où nous avons contribué à la valorisation des ressources territoriales de la Réserve Transfrontalière de Biosphère du W - RTB-W (Niger, Bénin, Burkina Faso) et par conséquent au développement économique des habitants. Par leur travail, ils ont collaboré à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, en essayant de réduire la pauvreté, en promouvant des activités de tourisme durable et d'éducation environnementale, en agissant toujours dans le cadre politique de référence.</p> <p>Elle met actuellement en œuvre le projet AICS Milk and Honey pour le développement rural et périurbain dans les départements de Say et Torodi, dans la région de Tillabéri et à Niamey. Le projet voit le partenariat fructueux avec Nexus pour la partie d'appui à l'organisation des structures des producteurs locaux.</p> |
| Partenaire 2 | <i>Nom et acronyme</i> | <i>Vicini d'Istanti APS</i> |
| | <p><i>Type d'organisation</i></p> <p><i>Fournissez également une brève description du rôle que le partenaire assumera, en soulignant les aspects pour lesquels sa participation est pertinente et apporte une valeur ajoutée à l'initiative.</i></p> | <p>Association de promotion sociale</p> <p>L'Association de Promotion Sociale Vicini d'Istanti, est née pour promouvoir un changement dans la perception des migrants en Italie, pour promouvoir de nouvelles formes de citoyenneté inclusive, pour accélérer les processus d'intégration sociale et professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés dans la région, pour promouvoir des opportunités de connaissance et d'échange culturel avec la population locale à travers des activités qui peuvent être résumées dans le mot récréation. La récréation est comprise comme une régénération urbaine, c'est-à-dire un changement social tangible dans la ville ; la récréation comme une confection et une création artistique qui émerge de la combinaison inhabituelle de matériaux neufs et recyclés ; la récréation comme un moment de loisir et de joie, comme lorsqu'il y avait une pause à l'école et que nous jouions avec nos camarades de classe ; la récréation comme une chance de recommencer et de reconstruire nos vies. Les domaines dans lesquels ils interviennent sont : l'animation (mise en place et organisation d'événements, de défilés de mode, d'ateliers créatifs) ; la mode et l'ameublement (vêtements, accessoires, bijoux fantaisie, accessoires d'ameublement) ; la formation (cours de langue italienne, cours d'initiation à l'informatique, cours de pré-patronage, cours de couture de niveau élémentaire et intermédiaire). Il est donc considéré que sa participation est pertinente et apporte de la valeur à l'initiative, tant pour le partage du modèle d'inclusion et de participation qui sera promu par le projet Re.Mi., que pour les compétences que l'association apportera aux activités spécifiques dans lesquelles elle sera impliquée.</p> |
| | <i>Siège social</i> | Via San Mamolo 139, Bologne |

| | | |
|----------------------------|---|--|
| | <p><i>Indiquez le rôle spécifique joué pour chaque activité et le montant éventuel du financement qui sera géré directement par le partenaire.</i></p> | <p>Le partenaire sera impliqué dans toutes les activités du résultat 2.</p> <p>A2.1 : fournira ses propres compétences en matière de formation au module de personnalisation par le biais de formateurs/experts expatriés à court terme.</p> <p>A2.2 : apporteront leurs compétences pour l'organisation de l'espace de co-working sur la base de leur expérience de gestion d'un espace créatif ouvert et inclusif.</p> <p>A2.3 : elle mettra à disposition ses propres compétences en matière de création et de gestion d'entreprise en vue d'échanger des expériences et de promouvoir les parcours d'autonomie des personnes et de valorisation des compétences et des connaissances originales. Elle accompagnera notamment la création du démarrage du secteur de la confection.</p> |
| | <p><i>Expérience dans le secteur</i></p> | <p>Né en 2016 d'une expérience d'accueil de demandeurs d'asile, c'est désormais un véritable atelier de mode. D'abord boutique de tailleur, elle est aujourd'hui flanquée de vêtements de prêt-à-porter, d'accessoires, de mobilier d'intérieur, créés par les mains des tailleurs Mamadou Camara, fondateur présent depuis le début, et Hamadi Diallo. La création de mode, de vêtements, d'accessoires et d'articles d'ameublement est accompagnée de la vente de tissus africains WAX made in Africa, du service de réparation, de conseils sur la préparation de fêtes et de cérémonies, de la formation de tailleurs et d'autres figures du secteur de la mode. Au fil des ans, l'atelier de tailleur Vicini d'Istanti a non seulement cousu des vêtements et des objets d'ameublement, mais aussi de nombreuses relations sur le territoire de Bologne et au-delà. De nombreuses collaborations avec différentes entités, faisant partie de réalités hétérogènes, participant à de multiples événements, essayant de tisser ensemble la vocation sociale avec la beauté. Des collections de mode ont été créées, des défilés de mode inclusifs ont été proposés, des mariages et des fêtes ont été organisés, des dîners et des apéritifs ethniques ont été coorganisés, des cours de formation dans le domaine artistique et culturel ont été activés, deux demandeurs d'asile ont été engagés de manière permanente, des ateliers créatifs ont été organisés, un laboratoire d'avant-garde pour les professions créatives a été mis en place et des conférences sur la mode éthique ont été promues. Dans l'emplacement actuel est également actif un centre culturel et artistique appelé Secondo Piano ouvert à tous ceux qui veulent nous connaître, proposer des idées et participer à nos initiatives et rejoindre. https://vicinidistanti.com/</p> |
| <p>Partenaire 3</p> | <p><i>Nom et acronyme</i></p> | <p>USTN - Union des Syndicats des Travailleurs du Niger</p> |
| | <p><i>Type d'organisation</i></p> <p><i>Fournissez également une brève description du rôle que le partenaire assumera, en soulignant les aspects pour lesquels sa</i></p> | <p>Syndicat du Niger</p> <p>Le choix de l'USTN comme partenaire principal du projet Re.Mi.. est basé sur le partenariat fructueux activé avec Nexus au cours des 3 dernières années et le haut degré d'expertise atteint par cette organisation sur les questions de mobilité humaine au Niger. Ce syndicat, de nature démocratique et indépendante et affilié à la Confédération Internationale des Syndicats - Afrique, investit beaucoup de travail et de ressources humaines dans la promotion des syndicats formés par les travailleurs migrants et a activé des collaborations tant avec la société civile (il fait partie intégrante de la coordination informelle appelée Observatoire Migrants en détresse avec laquelle il co-organise des moments publics de réflexion et de</p> |

| | |
|--|--|
| <p><i>participation est pertinente et apporte une valeur ajoutée à l'initiative.</i></p> | <p>sensibilisation) qu'avec les institutions ayant collaboré, grâce à son expérience sur le terrain, à la table thématique Travail décent dans le processus d'identification de la Politique Nationale de Migration du Niger. Il dispose de 7 points focaux pour la migration qui s'occupent du suivi des phénomènes migratoires et des conditions des travailleurs migrants, des activités de formation pour les travailleurs qui expriment leur intérêt à adhérer au syndicat et de la participation aux deux syndicats de migrants déjà actifs : le secteur de la construction et le syndicat des coiffeurs. En 2020, elle a organisé la conférence régionale sur le travail décent pour les migrants, à laquelle le ministère du travail a participé. Il s'agit donc d'un partenaire qui possède les compétences et les relations indispensables à la mise en œuvre de l'initiative décrite ici, puisqu'il dispose de ressources humaines formées aux thèmes du projet, d'espaces et d'installations disponibles (comme le Centre de formation professionnelle où se dérouleront les formations du projet), d'un réseau de relations et de la capacité de promouvoir et de participer aux activités de dialogue social.</p> |
| <p><i>Siège social</i></p> | <p>Bourse du Travail, Boureima Mainassara Grand Marché BP 388 Niamey</p> |
| <p><i>Indiquez le rôle spécifique joué pour chaque activité et le montant éventuel du financement qui sera géré directement par le partenaire.</i></p> | <p>L'USTN est un partenaire pour toutes les activités du projet. En particulier, les activités liées aux Résultats R1 et R3 verront l'USTN à la fois dans le rôle de participant aux activités, mais aussi et en termes de facilitation des activités elles-mêmes (rédaction des documents d'introduction, médiation et rédaction des plans de travail programmatiques) à la fois pour la compétence thématique et pour la compétence méthodologique dans l'activation des voies participatives et du dialogue social avec les organes institutionnels. L'USTN gèrera également directement le bureau d'orientation/services et d'assistance juridique, réalisant déjà cette activité par le biais de ses points focaux dans le domaine et ayant déjà ouvert une collaboration avec l'Association droits sans frontières, formée par des avocats ayant une expertise avérée au niveau national en matière de droit du travail. Le bureau, ainsi qu'une salle de réunion et des bureaux pour la coordination du projet seront installés (sous réserve des travaux de génie civil) au siège de l'USTN. L'USTN garantit également la bonne diffusion des initiatives d'information et de sensibilisation ayant une structure capillaire sur le territoire de la capitale et des régions à forte incidence de migrants, ayant déjà organisé dans le passé par exemple l'École des droits pour la promotion de la migration sûre. En ce qui concerne les activités de Résultat R2, l'USTN participera activement aux activités de formation et à la gestion de l'espace de co-working à travers son Centre de Formation Professionnelle situé dans la ville de Niamey qui fournira du personnel qualifié pour les modules de formation en informatique et des locaux déjà équipés à cet effet ainsi que d'autres salles de classe nécessaires à la réalisation des activités de formation théorique des autres modules. Il est également équipé d'un espace suffisamment grand, à l'écart des salles de classe, qui peut être utilisé comme espace de co-working après la préparation de l'équipement fourni par le projet (cuisine, tables et chaises, postes de travail PC, armoires...).</p> |
| <p><i>Expérience dans</i></p> | <p>L'USTN est un membre fondateur du RSMM - Mediterranean and</p> |

| | | |
|---------------------|---|--|
| | <i>le secteur</i> | sub-Saharan Migration Trade Union Network, qui est un réseau de syndicats africains (subsahariens et maghrébins) et européens, créé en 2014 pour promouvoir les droits des migrants dans la zone méditerranéenne et subsaharienne. Au sein du réseau sont menées des activités de formation et de programmation conjointe, le développement d'outils de suivi des conditions de vie et de travail des migrants, des activités de plaidoyer et de concertation pour l'amélioration de la législation des différents pays sur la mobilité humaine. Depuis 2018, elle est partenaire de projet de Nexus avec qui elle a développé le premier réseau de points focaux syndicaux pour la migration au Niger et a à son actif plusieurs partenariats avec des syndicats européens pour la mise en œuvre de projets sur la promotion du travail décent dont la création d'une coopérative de coiffeurs migrants pour la production de cosmétiques naturels qui soutiennent les revenus de ces travailleuses précaires. Il a été le seul syndicat du Niger à participer au processus d'identification de la politique nationale de migration approuvée en 2020. |
| Partenaire 4 | <i>Nom et acronyme</i> | C.C.E.N Collectif des Communautés Etrangères de la CEDEAO et Pays Frères au Niger |
| | <i>Type d'organisation</i> <i>Fournissez également une brève description du rôle que le partenaire assumera, en soulignant les aspects pour lesquels sa participation est pertinente et apporte une valeur ajoutée à l'initiative.</i> | Le C.C.E.N. est l'association de la diaspora des pays de la CEDEAO présente au Niger, qui regroupe les cinq représentations nationales - Togo, Mali, Nigeria, Bénin, Burkina Faso- les plus présentes en termes de citoyens résidents. Elle représente un niveau de soft power et de diplomatie culturelle très apprécié tant par les migrants que par les institutions. Elle participe à diverses activités de coopération internationale pour le suivi et l'amélioration des conditions de vie des migrants. Elle organise des événements culturels et joue le rôle de trait d'union entre les représentants consulaires et les expatriés pour la gestion des documents. Le C.C.E.N. est le lien indispensable entre le projet et les bénéficiaires finaux du projet, c'est-à-dire les migrants. Il joue un rôle précieux dans l'observation de la migration circulaire et des processus de retour volontaire, assisté ou non. <i>L'implication des diasporas devient essentielle pour encourager les pratiques vertueuses au sein de la coopération au développement</i> (cf. Le diaspore nella cooperazione italiana, Jul 17) en garantissant, également dans le cas du projet Re.Mi., l'appropriation de l'intervention, l'augmentation de l'employabilité des migrants potentiels en luttant contre les phénomènes de migration précaire, éventuellement aussi en vue du rapatriement, la diffusion d'informations correctes et actualisées sur les parcours et les résultats réels des parcours migratoires, la construction de politiques inclusives pour les migrants. |
| | <i>Siège social</i> | Yantala 2eme forage, Niamey |
| | <i>Indiquez le rôle spécifique joué pour chaque activité et le montant éventuel du financement qui sera géré directement par le partenaire.</i> | Le rôle de C.C.E.N. au sein du projet Re.Mi. se caractérise par le fait d'être un rôle transversal qui doit garantir la participation des migrants et des organisations qui les représentent dans toutes les phases du projet. En particulier, il participera aux activités A1.1 et A1.2 en contribuant à la définition des questions et des priorités à aborder dans la formation, l'autonomisation et la définition du plan d'action pour une migration sûre des organisations d'acteurs de la migration. La voix de ceux qui vivent la migration entrera dans le projet, garantissant la pertinence et l'efficacité de l'initiative. En ce qui concerne l'activité A1.3, le C.C.E.N. sera appelé à réaliser |

| | | |
|---------------------|---|---|
| | | <p>l'activité de médiation linguistique et culturelle nécessaire pour accueillir les migrants à risque et vulnérables et mieux identifier leurs besoins et comment les orienter.</p> <p>Pour les activités de formation de l'activité A2.1, le rôle de C.C.E.N. sera de diffuser les opportunités offertes à ses affiliés et aux organisations des diasporas nationales.</p> <p>Dans l'activité A3.1, elle jouera son rôle institutionnel de représentation des diasporas en influençant la révision des règles en faveur d'une plus grande sécurité et d'une plus grande inclusion des migrants.</p> <p>Dans l'activité A3.2, elle diffusera les messages des campagnes d'information et de sensibilisation auprès du groupe cible de migrants identifié.</p> |
| | <i>Expérience dans le secteur</i> | <p>Domaines d'intervention</p> <p>Organisation des formations et des réunions d'information et de sensibilisation</p> <p>Organisation des manifestations sportives et culturelles</p> <p>Organisation des rencontres d'échanges avec toutes les représentations communautaires au Niger</p> <p>Requêtes de présentation des allocutions aux grandes réunions communautaires voire lors de sommet des Chefs d'Etats</p> <p>Synergie avec des collectifs poursuivant les mêmes buts</p> <p>Entreprendre toutes autres activités pouvant concourir à l'atteinte des objectifs du collectif</p> <p>Résumés des expériences</p> <p>Actions de salubrité</p> <p>Accueil et assistance des migrants en leur facilitant l'acquisition des documents utiles</p> <p>Formation sur les droit et devoirs des migrants sous financement de l'OIM</p> |
| Partenaire 5 | <i>Nom et acronyme</i> | <i>ONG LTHP - Organisation de Lutte contre le Trafic Humain et la Prostitution</i> |
| | <i>Type d'organisation</i> | C'est une ONG créée en 2014 dont les domaines d'intervention sont la lutte contre le trafic d'êtres humains et de migrants, l'assistance aux migrants, la formation et les campagnes de sensibilisation sur les droits et devoirs des migrants, la formation aux compétences de vie. |
| | <i>Siège social</i> | <i>Face CEG 2 Nouveau Marché, Niamey</i> |
| | <i>Indiquez le rôle spécifique joué pour chaque activité et le montant éventuel du financement qui sera géré directement par le partenaire.</i> | <i>Le projet mettra en valeur notamment l'expérience et l'expertise du LTHP dans les actions menées contre la traite des êtres humains, tant pour les activités A1.1 et A1.2 que pour les activités A3.1. La définition du Plan stratégique de la Plateforme pour une migration sûre et le document stratégique de conformité nationale avec les objectifs 10.7.2 et 8.8.2 traiteront en fait particulièrement de la condition des droits de l'homme des migrants le long des routes migratoires et feront des propositions d'amélioration du cadre juridique actuel et de l'action de la société civile et des institutions.</i> |
| | <i>Expérience dans le secteur</i> | <i>Expériences</i> <i>100 jeunes filles réfugiées maliennes formées en vie associative et sur l'identification et conduit des activités génératrices de revenus, 2016-2017 sous financement de l'USAID ;</i> <i>Première assistance aux migrants à travers hébergements et soins avant référencement à l'OIM dont les conditions d'accueil ne sont pas</i> |

| | | |
|--|--|--|
| | | <p><i>immédiates alors qu'il y'a urgence ;</i></p> <p><i>Plusieurs missions terrain ont été organisées dans le cadre du partenariat avec l'Agence National de lutte contre la traite de personnes au Niger de 2014 à ce jour. Ces missions ont consisté en des ateliers de formation sur le trafic illicite des migrants, droits et devoir des migrants ;</i></p> <p><i>Membre de la Coalition des ONGs Africaines en faveur des Enfants (ONAF/Niger) pour la campagne de protection des enfants et contre le trafic de personnes et de drogue ;</i></p> <p><i>Partenariat avec l'OIM pour le référencement des migrants ;</i></p> <p><i>Partenariat avec l'Union de Syndicat de Travailleurs du Niger (USTN)</i></p> <p><i>Partenariat avec la Direction de Surveillance du Territoire du Niger / DST pour récupérer les migrants détenus à leur niveau et les acheminer vers des centres d'assistance ;</i></p> <p><i>Partenariat avec le représentant Résident de la CEDEAO pour prise charge des migrants ;</i></p> <p><i>Partenariat avec les chefs de communautés de CEDAO et Afrique Centrale, résidents au Niger pour les questions d'assistance des migrants en transit au Niger ; de prise en charge clinique et psychosocial, collecte de fonds pour rapatriement ; hébergement des migrants ;</i></p> <p><i>Membre fondateur de l'Organisation des Migrants en Détresse /OMD qui traite des difficultés vécues par les migrants sur les frontières ou dans le village ;</i></p> <p><i>Dialogue avec le ministère de l'intérieur du Niger sur la politique nationale de la migration ;</i></p> <p><i>Collaboration avec la justice (Cour d'appel de Niamey) pour assurer la tutelle dans le processus de rapatriement des mineurs victimes de traite (prostitution forcée).</i></p> <p><i>Participation à la formation sur la Lutte contre la fraude documentaire et le profilage</i></p> |
|--|--|--|

MODALITÉS D'ORGANISATION, DE GESTION ET DE PRISE DE DÉCISION

Le système de gouvernance suivant est proposé :

Comité de pilotage du projet (CDP)

Composition : un représentant de chaque partenaire, le coordinateur local du projet, les autres coordinateurs d'activités.

Rôles et responsabilités du CDP : coordination et supervision générale du projet ; approbation des plans opérationnels et financiers (semestriels et annuels) ; évaluation de la réalisation des objectifs et des résultats attendus, y compris les rapports périodiques du projet, sur la base des indicateurs définis dans le cadre logique. Il se réunira (éventuellement aussi à distance) deux fois par an ou plus fréquemment si ses membres le demandent.

2) Unité de gestion du projet (UGP)

Composition : les coordinateurs du projet (Italie et sur place), les 5 responsables d'activité, les responsables administratifs du projet (Italie et sur place).

Rôles et responsabilités de l'UGP : coordination et gestion opérationnelle du projet ; élaboration des plans opérationnels et financiers à soumettre au CDP (y compris l'élaboration des TdR du personnel du projet et des experts à contracter ad hoc) ; élaboration des rapports annuels de suivi et d'évaluation à soumettre au CDP (y compris les propositions opérationnelles pour les problèmes survenus) ; élaboration de rapports périodiques sur l'avancement des activités. Il est responsable de l'utilisation des fonds, de l'exécution des activités prévues, de la gestion et de la coordination du plan de communication externe et de visibilité (qu'il élabore

annuellement conjointement avec le CDP sur la base du règlement de l'AICS). Outre les rapports prévus par les procédures générales de l'AICS et un plan de travail triennal détaillé au début de l'initiative, l'UGP aura ensuite pour tâche de rédiger et de soumettre pour validation au CDP les documents de projet suivants selon le calendrier suivant :

Tous les 6 mois :

- Plan opérationnel et financier (y compris le rapport d'avancement réalisé en collaboration avec les groupes de travail techniques (GTT, voir point suivant)

Chaque année (à la fin de chaque année de projet) :

- Plan opérationnel et financier (y compris le rapport d'avancement également réalisé en collaboration avec la GTT)

- Plans et rapports de suivi et d'évaluation en collaboration avec les évaluateurs externes pour l'évaluation à mi-parcours et finale.

- Plan de communication externe (et visibilité)

L'UGP se réunira périodiquement sur une base trimestrielle et selon les besoins/demandes des partenaires du projet, du CDP ou des GTTs.

3) Un groupe de travail technique (GTT) pour chaque résultat :

Composition :

GTT1 : coordinateur de projet sur place, responsable(s) d'activité, représentant(s) pour chaque partenaire impliqué dans la mise en œuvre des activités prévues par le résultat 1.

GTT2 : coordinateur de projet sur place, responsable(s) d'activité, représentant(s) de chaque partenaire impliqué dans la mise en œuvre des activités prévues par le résultat 2.

GTT3 : coordinateur de projet sur place, responsable(s) d'activité, représentant(s) de chaque partenaire impliqué dans la mise en œuvre des activités prévues par le résultat 3.

Rôles et responsabilités du groupe de travail technique (GTT) pour chaque résultat

Le GTT 1 (résultat 1), le GTT 2 (résultat 2) et le GTT 3 (résultat 3) seront chargés de définir les contenus et les méthodologies spécifiques pour la mise en œuvre des activités, de superviser la mise en œuvre des activités nécessaires pour atteindre les différents résultats ; les GTTs seront également chargés de sélectionner les bénéficiaires finaux des activités de chaque résultat, de collecter la documentation nécessaire pour le suivi, d'évaluer le progrès des activités liées et d'élaborer le rapport général du projet. Les GTTs se réuniront selon le chronogramme des activités prévues dans les résultats/activités de compétence respectifs.

Durabilité finale de l'initiative

L'USTN restera en charge du bureau d'orientation et de protection juridique, service strictement lié à l'activité institutionnelle de l'union. Le projet mettra en place les espaces nécessaires à la réalisation des activités prévues au siège de l'USTN, sans facturation des coûts au projet. Le service restera donc opérationnel et deviendra de plus en plus important étant donné la forte présence de travailleurs migrants à Niamey.

Les cours de formation pour adultes migrants seront organisés au centre de formation professionnelle de l'USTN, qui enrichira ainsi sa capacité à proposer des cours de formation pour adultes, élargissant ainsi sa gamme d'activités. Elle continuera à gérer les cours de manière autonome, en bénéficiant des ressources humaines et matérielles améliorées par le projet et dans la gestion de l'espace de co-working.

Pour la pérennité du service d'assistance aux femmes et à la santé, des accords seront stimulés pour rendre le service stable et intégré à d'autres services sociaux et de santé publics ou d'ONG.

La coopérative de couture qui travaillera dans les espaces de co-working mis en place par le projet participera au coût de fonctionnement de ces bureaux, se configurant comme un prototype de coopérative sociale de placement pour les migrants vulnérables, restant liée aux origines de sa constitution.

La ferme sociale sera remise en gestion pour la poursuite de ses activités aux personnes formées pendant le projet afin qu'elles puissent continuer leurs activités génératrices de revenus. Sur ce point, un accord de prêt gratuit sera stipulé avec l'IFTIC, propriétaire des espaces, qui continuera à fournir son assistance technique conformément à la mission institutionnelle soutenue par le Ministère de l'Agriculture.

COORDINATION AVEC D'AUTRES ENTITÉS NATIONALES ET INTERNATIONALES APPLICABLES À L'INITIATIVE

L'initiative cherchera à obtenir une synergie maximale avec les interventions de l'OIM dans le cadre du mécanisme de ressources et de réponse aux migrants et de l'initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants soutenue par l'Union européenne. En particulier, l'intervention s'inscrit dans le cadre des actions de renforcement des capacités des organisations de la société civile et de la promotion d'activités génératrices de revenus visant à soutenir la réintégration durable des migrants en situation de risque ou de vulnérabilité. Pendant la phase de conception, des consultations ont été menées avec les responsables de l'OIM afin d'identifier les programmes en cours et les synergies possibles avec cette proposition de projet. D'une part, l'intervention soutiendra l'Agence dans l'effort entrepris au Niger depuis 2006 pour appuyer le renforcement des capacités nécessaires à la planification et à la mise en œuvre de politiques migratoires visant la poursuite d'une migration sûre et régulière et l'inclusion de la société civile, en particulier les associations de la diaspora. D'autre part, le projet soutient des voies durables de réintégration socio-économique par la formation professionnelle et l'initiation d'activités génératrices de revenus pour une population cible qui n'est pas atteinte par le programme actuel d'aide au retour volontaire (AVR) ou les programmes de réintégration des migrants nigériens de retour. Au cours de l'intervention, l'UGP sera responsable de la gestion des relations institutionnelles avec l'Agence - et d'autres acteurs du développement travaillant dans le domaine de la migration, y compris ceux qui agissent dans le cadre de l'ETFA - et de l'élaboration de stratégies visant à maximiser leur efficacité globale en évitant la duplication/le chevauchement et en ajoutant de la valeur aux interventions existantes. Le GTM identifiera et sélectionnera les bénéficiaires des activités liées en particulier aux résultats 1 et 2, en tenant compte des indications de l'UGP/UIM, tant en ce qui concerne l'action de renforcement des capacités adressée aux institutions et à la société civile (GTL1), qu'en ce qui concerne l'action de formation professionnelle/appui aux activités génératrices de revenus adressée aux migrants à risque ou déjà en situation de vulnérabilité (GLT2). L'intervention contribue également à la poursuite des objectifs et à la mise en œuvre de la Politique Nationale de Migration 2020-2025 notamment en ce qui concerne les aspects suivants : renforcement du rôle de la société civile dans la gestion des migrations ; réduction des risques migratoires et promotion des parcours de réintégration et de réinsertion ; soutien aux femmes migrantes victimes de violences et d'abus ; promotion du travail décent et lutte contre les migrations précaires et irrégulières. L'UGP suivra la production des réglementations et des actions gouvernementales en matière de migration, en particulier les mesures de mise en œuvre de la politique migratoire nationale, et harmonisera l'intervention en conséquence si nécessaire.

DÉCRIEZ COMMENT LES THÈMES TRANSVERSAUX SERONT CONCRÈTEMENT MIS EN ŒUVRE DANS L'INITIATIVE

L'intervention contribue à la promotion des questions transversales en embrassant les lignes directrices de l'AICS sur le handicap et l'inclusion sociale (2018) et en particulier les lignes directrices sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, des filles et des enfants (2020-2024).

En effet, l'intervention adopte une approche intersectionnelle, prenant en compte les situations les plus vulnérables (milieu culturel, genre, religion, origine, handicap, classe sociale, orientation sexuelle, etc.) et offrant des réponses aux personnes les plus discriminées. L'égalité des sexes, l'action et l'autonomisation des femmes sont considérées comme nécessaires à la réalisation des 17 objectifs de développement durable et constituent un aspect central de l'intervention, qui s'intéresse à la complexité de la vie des femmes et prend en compte l'ensemble des obstacles, des barrières, des discriminations mais aussi des potentiels et des ambitions qui influencent les processus d'autonomisation (ODD 5, cible 5.4). L'intervention contribue à l'action de la Coopération italienne telle que décrite dans les lignes directrices 2020-2024, notamment dans les aspects suivants :

- Garantir un soutien aux institutions et à la société civile dans l'introduction de réformes des législations nationales afin de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, des filles et des enfants (conformément à l'ODD 5. c. 1) et mener des actions de plaidoyer visant à promouvoir le respect du droit humanitaire, avec une référence particulière à la prévention de la violence fondée sur le genre (Résultat 1 et 3) ;
- Soutenir la société civile par des actions de sensibilisation, de plaidoyer et de mise en réseau pour promouvoir les réformes législatives et toute action favorisant de jure et de facto les droits des femmes, des filles et des enfants conformément à la CEDEF (résultats 1 et 3) ;
- Reconnaître et promouvoir le rôle des femmes en tant qu'"agents du changement" et soutenir, en application du programme d'action d'Addis-Abeba, l'autonomisation économique et sociale des femmes et leur participation au secteur privé et au développement de l'esprit d'entreprise en appliquant une approche multidimensionnelle et intersectorielle, qui tient compte de leur rôle productif mais aussi de l'énorme

contribution à l'économie du travail non rémunéré, de la répartition du temps et des aspirations des jeunes femmes (résultat 2) ;

- Multiplier les initiatives en faveur de l'éducation et de la formation professionnelle des femmes et des jeunes filles et promouvoir l'accès des femmes au crédit, à l'innovation et à l'esprit d'entreprise (résultat 2).

L'intervention est donc conforme au plan stratégique 2018-2021 d'ONU Femmes et plus particulièrement à quatre de ses cinq priorités :

2. les femmes dirigent, participent et bénéficient équitablement des systèmes de gouvernance

Les femmes bénéficient de la sécurité des revenus, d'un travail décent et de l'autonomie économique.

4. toutes les femmes et les filles vivent une vie exempte de toute forme de violence.

Les femmes et les filles contribuent et ont une plus grande influence dans la construction d'une paix durable et la résilience, et bénéficient également de la prévention des catastrophes naturelles et des conflits et de l'action humanitaire.

ÉVALUATION EXTERNE INTERMÉDIAIRE ET FINALE (à remplir uniquement pour les lots 1 et 2)

Le projet prévoit la réalisation d'une évaluation externe à mi-parcours et d'une évaluation finale, comme indiqué dans l'appel à propositions, l'initiative ayant une durée de 36 mois. Les évaluations seront confiées par la publication d'une offre d'emploi sur des sites web spécialisés ou par la soumission à des registres appropriés reconnus par l'AICS. Le proposant sera responsable de l'évaluation des candidatures reçues et de la sélection des experts sur la base des TdR partagés avec les partenaires du projet et soumis à l'AICS pour approbation. Il sera demandé à l'évaluateur externe de signer le code d'éthique de la partie exécutante. Les exigences auxquelles doivent répondre les candidats sont les suivantes :

- Baccalauréat/maîtrise ;

- Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'évaluation du développement de projets/programmes ;

- Excellente connaissance de la langue française ; la connaissance d'autres langues ouest-africaines sera considérée favorablement ;

- La priorité sera donnée à la connaissance de la situation politique et sociale du Niger et à l'inscription sur les registres des évaluateurs auprès du MAECI, de l'AICS et/ou d'autres organismes publics nationaux ou internationaux ;

- Les candidats ne peuvent pas avoir, ou avoir eu dans les trois années précédant la soumission de leur candidature, des collaborations stables avec l'Organisation d'Exécution et/ou avec les partenaires du projet ;

- Les candidats ne peuvent pas avoir plus de trois évaluations de projets cofinancés par l'AICS en cours en même temps avec l'autorité d'exécution et/ou les partenaires du projet. À cette fin, il sera demandé à l'évaluateur de fournir une déclaration spécifique en lieu et place de la déclaration sous serment, conformément aux articles 47 et 76 du DPR 445/2000.

L'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale font partie du plan de suivi et d'évaluation (PMV) élaboré par l'UGP. Le plan de suivi et d'évaluation sera composé de 4 sections :

1) Section 1 : *Évaluation externe à mi-parcours, résultats attendus :*

- analyse du fonctionnement du réseau du projet, de la gestion/qualité du flux d'informations entre les partenaires et de la méthodologie de travail ; propositions d'amélioration ;

- Vérification de la pertinence et de la conformité aux indicateurs du projet relatifs aux OS et aux Résultats, également en référence aux sources de vérification à utiliser, et estimation de l'impact de l'intervention à moyen et long terme ;

- évaluation de l'avancement des activités par rapport aux résultats escomptés.

Évaluation externe finale, résultats attendus :

- vérification du respect des indicateurs du projet et estimation de l'impact de l'intervention à moyen et long terme ;

- des indications utiles pour la durabilité du projet ;

- production d'une liste de bonnes pratiques et d'enseignements tirés utiles à tous les partenaires du projet.

Les sections suivantes seront développées annuellement par l'UGP en collaboration avec le personnel du projet.

- 2) Section 2 : *Évaluation interne*. Nécessaire pour évaluer l'efficacité et l'efficacités des actions, des innovations et des changements produits au cours de la période de pertinence (par exemple : les stratégies appliquées par les différents acteurs locaux, les pratiques et les formes d'inclusion, d'assistance, d'orientation des migrants, etc.) Pour cette évaluation, une base de référence avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs désagrégés par genre et par secteur, le cas échéant, sera effectuée initialement.
- 3) Section 3 : Vérifications administratives et comptables concernant les coûts prévus/exécutés par chapitre de dépenses, les écarts éventuels dus au change, les dépenses imprévues, etc.
- 4) Section 4 : Durabilité des actions. Vérification des impacts et de la durabilité à court/moyen terme. Sur la base des documents du projet et des vérifications administratives, l'impact des résultats individuels et leur niveau de durabilité seront analysés à l'aide d'indicateurs et de matrices appropriés.

COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

12.1 ACTIVITÉS DE DIFFUSION ET DE SENSIBILISATION SUR LE SITE

Le projet encourage l'élaboration de produits de communication et de visibilité durables et faciles à diffuser, y compris en format numérique et par le biais des médias sociaux, qui seront accessibles et utilisables même après la conclusion naturelle du projet. Sur une base annuelle et conformément aux procédures indiquées dans les lignes directrices de l'AICS en matière de communication et d'identité visuelle en vigueur, l'UGP élaborera un plan de communication et de visibilité conjointement avec le CDP dans le but d'assurer une visibilité maximale aux résultats et aux activités individuelles.

Concernant les activités de diffusion et de sensibilisation sur le terrain :

- Deux événements de présentation et de clôture du projet seront organisés, auxquels seront invités des représentants des institutions et des parties prenantes concernées, au cours desquels seront distribuées des brochures (1 initiale et 1 finale) comprenant les logos des partenaires du projet et contenant les objectifs et les résultats obtenus.

Le matériel didactique de toutes les activités de formation (A1.3 ; A2.1) sera distribué dans des pochettes identifiant le projet - code du projet, logos des partenaires de l'initiative et de l'AICS ;

- Pendant les réunions/événements/débats multipartites (A1.3 ; A3.1), des bannières de visibilité portant les logos des partenaires du projet et de l'AICS seront placées.

- Au centre de formation professionnelle USTN, aux espaces de coworking et aux guichets d'assistance, d'orientation et des migrants, des plaques d'identification du projet seront placées dans les postes équipés (A2.1 ; A2.2).

- Sur tous les biens achetés avec les ressources du projet, les logos seront placés conformément aux directives de l'AICS en matière de communication et d'identité visuelle.

- Pendant les caravanes syndicales (loi 3.2), le logo des partenaires du projet sera affiché et du matériel d'information contenant les données d'identification du projet sera distribué.

- Le site web contenant des informations sur les routes migratoires / la prévention / la réduction des risques migratoires contiendra le logo des partenaires du projet et de l'AICS et restera actif au-delà de la durée de l'intervention et mis à jour indépendamment par les OSC partenaires. Il contiendra également les données collectées et élaborées par le projet (y compris l'étude et le plan d'action réalisé avec Att.1.3) qui seront rendues accessibles aux acteurs travaillant dans le domaine de la migration à différents niveaux et zones géographiques.

- La participation à des émissions de radio et l'organisation du festival des migrations (Act. 1.3/3.2) donneront au projet et à ses partenaires une dimension nationale et internationale assurant un retour médiatique et une

visibilité élevés.

L'implication des acteurs internationaux et de leurs réseaux respectifs - OIM, RSMMS, CSI - assurera la visibilité du projet et de ses partenaires dans la zone ouest-africaine.

Tous les supports de communication seront produits conformément aux procédures de l'AICS (Directives pour la communication et l'identité visuelle de l'AICS) et seront préalablement communiqués au bureau local avant leur publication officielle.

Dans le but de contribuer à la narration des actions de coopération italiennes/internationales en tant qu'instrument de cohésion, de paix et de production de connaissances partagées, en garantissant en même temps l'efficacité de l'action.

Pour assurer une visibilité maximale des objectifs, des activités et des résultats obtenus par l'intervention, les produits suivants seront réalisés et diffusés par le biais des médias sociaux :

- 2 brochures présentant le projet (brochure initiale) et les résultats obtenus (brochure finale) en italien et en français.
- 6 bulletins d'information périodiques (2 par an) qui contiendront des mises à jour sur les actions menées et permettront de suivre et de rendre visible l'évolution des activités du projet.
- N. 1 vidéo à la fin du projet, diffusée sur le site web et les médias sociaux, y compris la chaîne youtube de Nexus ER
- N 2 webinaires et/ou séminaires en personne, en collaboration avec la plateforme "Collective" (www.collettiva.it), Africa Rivista (www.africarivista.it) et Atlante delle guerre e dei conflitti del mondo (www.atlanteguerre.it), au cours desquels les résultats de l'étude menée par l'intervention seront également discutés (Act. 1.3)

Plan de communication et de visibilité pour l'Italie :

Les produits d'information seront publiés et diffusés via les canaux sociaux de Nexus ER (page Facebook, twitter, youtube ; liste de diffusion) et des partenaires du projet. En outre, une section ad hoc sera consacrée au site web institutionnel de Nexus ER avec la description de l'intervention et du partenariat et un hyperlien vers le site web créé par le projet (att. 3.2). Une large diffusion et résonance des campagnes de visibilité est également assurée par l'implication des partenaires italiens du projet (Africa 70 ; **Cartiera**) et des réseaux et associations au niveau national (COONGER-Coordinamento delle ONG e delle associazioni di solidarietà internazionale Emilia-Romagna, réseau régional et national CGIL, réseau AOI - Associazione delle Organizzazioni Italiane di cooperazione e solidarietà internazionale) et au niveau international - le réseau CSI (www.ituc-csi.org, <https://www.facebook.com/ituccsi>) et le réseau Solidar, un réseau européen de 60 ONG travaillant pour promouvoir la justice sociale en Europe et dans le monde (www.solidar.org, <https://www.facebook.com/SOLIDAR.org>).

Tous les supports de communication seront produits conformément aux procédures de l'AICS (directives de l'AICS en matière de communication et d'identité visuelle) et seront préalablement communiqués à l'Agence avant leur publication officielle.